



**RECENSEMENT GENERAL DE
L'AGRICULTURE ET DE
L'ELEVAGE
GENERAL CENSUS OF
AGRICULTURE AND
LIVESTOCK**



**4^{ème} RECENSEMENT GENERAL DE
LA POPULATION ET DE
L'HABITAT
4TH GENERAL POPULATION AND
HOUSING CENSUS**

**MAITRES D'OUVRAGE : LE COORDONNATEUR NATIONAL
DU 4^{ème} RGPH ET LE COORDONNATEUR NATIONAL DU RGAE**

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER DE CONSULTATION D'ENTREPRISES N°04/DCE/4^{ème}RGPH-
RGAE/CSPM/2026 DU 08 JUILLET 2026 APRES AUTORISATION DE GRE A GRE
N°04291-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DGMAG/ CE5/NM du 25 juin 2026
RELATIF A LA LOCATION VEHICULES AVEC CHAUFFEUR POUR LE
COMPTE DE LA MUTUALISATION DU DENOMBREMENT PRINCIPAL DU
4^{ème}RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT ET DU
MODULE DE BASE DU RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET
DE L'ELEVAGE EN DEUX (02) LOTS.**

FINANCEMENT : Budget de la Mutualisation du 4^{ème} RGPH-RGAE
Imputation : 61203D1.4.1
Exercice : 2026

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

TABLE DES MATIERES

PIÈCE N°0. LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER.....	3
PIÈCE N°1. AVIS DE CONSULTATION D'ENTREPRISES (ACE)	5
PIÈCE N°2. REGLEMENT GENERAL DE LA CONSULTATION (RGC).....	15
PIÈCE N°3. REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION (RPC)	26
PIÈCE N°4. CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)	32
PIÈCE N°5. TERMES DE REFERENCE (TDR)	43
PIÈCE N°6. PROPOSITION TECHNIQUE - TABLEAUX TYPES RECAPITULATIF :	48
PIÈCE N°7. PROPOSITION FINANCIERE TABLEAUX TYPES RECAPITULATIF DES TABLEAUX TYPES	50
PIÈCE N°8. MODELE DE MARCHE	52
PIÈCE N°9. MODELES OU FORMULAIRES TYPES A UTILISER PAR LES SOUMISSIONNAIRES	54
PIÈCE N°10. CHARTE D'INTEGRITE.....	59
PIÈCE N°11. ENGAGEMENT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL.....	86
PIÈCE N°12. LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS HABILITES PAR LE MINISTRE EN CHARGE DES FINANCES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS..	91

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie



**RECENSEMENT GENERAL DE
L'AGRICULTURE ET DE
L'ELEVAGE
GENERAL CENSUS OF
AGRICULTURE AND
LIVESTOCK**

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland



**4^{ème} RECENSEMENT GENERAL DE
LA POPULATION ET DE
L'HABITAT
4TH GENERAL POPULATION AND
HOUSING CENSUS**

**MAITRES D'OUVRAGE : LE COORDONNATEUR NATIONAL
DU 4^{ème} RGPH ET LE COORDONNATEUR NATIONAL DU RGAE**

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER DE CONSULTATION D'ENTREPRISES N°04/DCE/4^{ème}RGPH-
RGAE/CSPM/2026 DU 08 JUILLET 2026 APRES AUTORISATION DE GRE A GRE
N°04291-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DGMAG/ CE5/NM du 25 juin 2026 RELATIF A
LA LOCATION VEHICULES AVEC CHAUFFEUR POUR LE COMPTE DE LA
MUTUALISATION DU DENOMBREMENT PRINCIPAL DU 4^{ème}RECENSEMENT
GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT ET DU MODULE DE BASE DU
RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE EN DEUX (02)
LOTS.**

FINANCEMENT : Budget de la Mutualisation du 4^{ème} RGPH-RGAE

Imputation : 61203D1.4.1

Exercice : 2026

PIECE N° 0 : LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

**LE COORDONNATEUR NATIONAL DU
4^{ème} RECENSEMENT GENERAL DE LA
POPULATION ET DE L'HABITAT (4^{ème} RGPH)
ET
LE COORDONNATEUR NATIONAL DU
RECENSEMENT GENERAL DE
L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE (RGAE).
CO-Maitres d'Ouvrage**

Objet : Invitation à soumissionner à la consultation de gré à gré du Marché relatif à la location de **quarante-cinq (45) véhicules** de type 4 x 4 double cabine avec chauffeurs pour le **LOT 1.**

A
MESSIEURS LES DIRECTEURS GENERAUX DE :

- **POLYCOM BP:** 14 331 YAOUNDE:
Tel: 670 698 201;
- **ETS JOMIA ET FILS BP :** Yaoundé,
Tel : 698 71 51 66/675 54 63 89 ;
- **ETS ARMANI TRANSPORT BP :**
Yaoundé **Tel :** 651 29 92 62/622 07 66 96.

Messieurs les Directeurs Généraux,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que vos entreprises respectives sont invitées à **soumissionner à la consultation** de l'autorisation du **gré à gré N°04291-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DGMAG/ CE5/NM du 25 juin 2026 du Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics**, concernant la location de quarante-cinq (45) véhicules de type 4 x 4 double cabine avec chauffeurs.

- 1- Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) peut être retiré aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés du 4^{ème} RGPH, 1er étage, Immeuble BUCREP situé derrière le Centre Régional des Impôts Omnisports face à la Délégation Régionale des Marchés Publics du Centre, dès publication du présent avis contre versement d'une somme non remboursable de **quatre-vingt-dix mille (90 000) francs CFA** au compte spécial de l'ARMP, numéro de compte «**10001 06860 33598860001 94**» ouvert auprès d'une agence de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC) ;
- 2- Les trois entreprises ci-dessus pressenties ne peuvent pas s'associer en groupement ;
- 3- Vous voudriez bien vouloir nous faire tenir à l'adresse ci-dessus et dans un délai maximum de vingt (20) jours à partir de la réception de la présente lettre d'invitation à soumissionner vos offres administratives techniques et financières.

Veuillez agréer, Messieurs les Directeurs Généraux, l'assurance de notre considération distinguée.

/-

**LE COORDONNATEUR NATIONAL DU
RECENSEMENT GENERAL
DE L'AGRICULTURE ET
DE L'ELEVAGE
CO-MAITRE D'OUVRAGE**

Yaoundé, le _____

**LE COORDONNATEUR NATIONAL DU
4^{ème} RECENSEMENT GENERAL DE LA
POPULATION ET DE L'HABITAT
CO-MAITRE D'OUVRAGE**

M. MBAIRANODJI André

Mme Bernadette MBARGA

COPIES

- MINMAP ;
- ARMP ;
- ARCHIVES/CHRONO.

**LE COORDONNATEUR NATIONAL DU
4^{ème} RECENSEMENT GENERAL DE LA
POPULATION ET DE L'HABITAT (4^{ème} RGPH)
ET
LE COORDONNATEUR NATIONAL DU
RECENSEMENT GENERAL DE
L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE (RGAE).
CO-Maitres d'Ouvrage**

Objet : Invitation à soumissionner à la consultation de gré à gré du Marché relatif à la **location de trois (03) véhicules** de type 4 x 4 double cabine avec chauffeurs pour le **LOT 2**.

A
MESSIEURS LES DIRECTEURS GENERAUX DE :
- **FATMA SARL BP: 2039** Yaoundé
 Tel: 699 25 18 75;
- **PUZZLE SARL BP : Tel : 694 73 50 80 ;**
- **PCS SARL BP: Tel: 693 52 56 05.**

Messieurs les Directeurs Généraux,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que vos entreprises respectives sont invitées à **soumissionner à la consultation** de l'autorisation du **gré à gré N°04291-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DGMAG/ CE5/NM du 25 juin 2026 du Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics**, concernant la location de **trois (03) véhicules** de type 4 x 4 double cabine avec chauffeurs pour le **LOT 2**.

- 4- Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) peut être retiré aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés du 4^{ème} RGPH, 1er étage, Immeuble BUCREP situé derrière le Centre Régional des Impôts Omnisports face à la Délégation Régionale des Marchés Publics du Centre, dès publication du présent avis contre versement d'une somme non remboursable de **quatre-vingt-dix mille (90 000) francs CFA** au compte spécial de l'ARMP, numéro de compte «**10001 06860 33598860001 94**» ouvert auprès d'une agence de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC) ;
- 5- Les trois entreprises ci-dessus pressenties ne peuvent pas s'associer en groupement ;
- 6- Vous voudriez bien vouloir nous faire tenir à l'adresse ci-dessus et dans un délai maximum de vingt (20) jours à partir de la réception de la présente lettre d'invitation à soumissionner vos offres administratives techniques et financières.

Veuillez agréer, Messieurs les Directeurs Généraux, l'assurance de notre considération distinguée.

/-

**LE COORDONNATEUR NATIONAL DU
RECENSEMENT GENERAL
DE L'AGRICULTURE ET
DE L'ELEVAGE
CO-MAITRE D'OUVRAGE**

Yaoundé, le _____

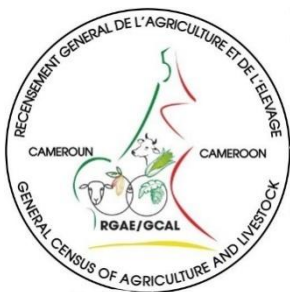
**LE COORDONNATEUR NATIONAL DU
4^{ème} RECENSEMENT GENERAL DE LA
POPULATION ET DE L'HABITAT
CO-MAITRE D'OUVRAGE**

M. MBAIRANODJI André

Mme Bernadette MBARGA

COPIES

- MINMAP ;
- ARMP ;
- ARCHIVES/CHRONO.



**RECENSEMENT GENERAL DE
L'AGRICULTURE ET DE
L'ELEVAGE
GENERAL CENSUS OF
AGRICULTURE AND
LIVESTOCK**



**4^{ème} RECENSEMENT GENERAL DE
LA POPULATION ET DE
L'HABITAT
4TH GENERAL POPULATION AND
HOUSING CENSUS**

**MAITRES D'OUVRAGE : LE COORDONNATEUR NATIONAL
DU 4^{ème} RGPH ET LE COORDONNATEUR NATIONAL DU RGAE**

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER DE CONSULTATION D'ENTREPRISES N°04/DCE/4^{ème}RGPH-RGAE/CSPM/
2026 DU 08 JUILLET 2026 APRES AUTORISATION DE GRE A GRE N°04291-
26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DGMAG/ CE5/NM du 25 juin 2026 RELATIF A LA
LOCATION VEHICULES AVEC CHAUFFEUR POUR LE COMPTE DE LA
MUTUALISATION DU DENOMBREMENT PRINCIPAL DU 4^{ème}RECENSEMENT
GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT ET DU MODULE DE BASE DU
RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE EN DEUX
(02) LOTS.**

FINANCEMENT : Budget de la Mutualisation du 4^{ème} RGPH-RGAE

Imputation : 61203D1.4.1

Exercice : 2026

PIÈCE N°1 : AVIS DE CONSULTATION D'ENTREPRISES (ACE)

AVIS DE CONSULTATION DES ENTREPRISES N°04/DCE/CN-4^{ème}RGPH/CN-RGAE/CSPM/2026 DU 08 JUILLET 2026 RELATIF A LA LOCATION DE VEHICULES AVEC CHAUFFEUR POUR LE COMPTE DE LA MUTUALISATION DU DENOMBREMENT PRINCIPAL DU 4^{ème}RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT ET DU MODULE DE BASE DU RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE EN DEUX (02) LOTS.

1. Objet

Dans le cadre de la mutualisation des activités du dénombrement principal du Quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (4^{ème} RGPH), et du module de base du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage (RGAE), les Coordonnateurs Nationaux du 4^{ème} RGPH et du RGAE lancent un Appel d'Offres **relatif à la location de véhicules de type 4 x 4 double cabine avec chauffeurs en deux lots** pour le compte du Quatrième Recensement Général de la Population et du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage.

2. Consistance des prestations

Les prestations, objet de cet appel d'offres consistent à **la location de quarante-cinq (45) véhicules pendant trente (30) jours pour le LOT 1 et trois (03) véhicules pendant dix (10) jours pour le LOT 2, de type pick-up 4 x 4, double cabine avec carrosserie bâchée, climatisé, de 09 CV au moins, avec chauffeurs, munis d'une bâche** pour le compte de la mutualisation du Dénombrement Principal du Quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (4^{ème}RGPH) et le Module de Base du Recensement Général de l'Agriculture et l'Elevage (RGAE).

N° Lot	DESIGNATION	Quantité
1	Pick-up 4X4 double cabine avec carrosserie bâchée	45
2	Pick-up 4X4 double cabine avec carrosserie bâchée	03

3. Délai d'exécution de la prestation

Le délai maximum prévu par les Maîtres d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent Avis d'Appel d'Offres est de **trente (30) jours pour le LOT 1 et dix (10) jours pour le LOT 2.**

4. Allotissement

La fourniture objet du présent Dossier de consultation **se fera en deux (02) lots.**

5. Coût prévisionnel

Le Coût total prévisionnel en Francs CFA, est de **quatre-vingt-quatorze millions (94 000 000)** Toutes Taxes Comprises, réparti ainsi qu'il suit :

N° Lot	DESIGNATION	MONTANT (TTC)
1	Pick-up 4X4 double cabine avec carrosserie bâchée	91 800 000
2	Pick-up 4X4 double cabine avec carrosserie bâchée	2 200 000

6. Participation et origine

La participation à la présente Consultation est ouverte à égalité de conditions aux trois (03) entreprises de droit camerounais ayant été invités impliquant des opérateurs économiques

camerounais jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises pour la fourniture de ce type de matériel retenue suivant autorisation du gré à gré **N°07241-25/L/PR /MINMAP /SG /DGMAS/DGMAG/CE2CE5/AWM** du **30** **octobre** **2025** du Ministre Délégué à la Présidence de la République en charge des Marchés Publics:

LOT 1

- **POLYCOM BP: 14 331 YAOUNDE: Tel: 670 698 201;**
- **ETS JOMIA ET FILS BP : Yaoundé, Tel : 698 71 51 66/675 54 63 89 ;**
- **ETS ARMANI TRANSPORT BP : Yaoundé Tel : 651 29 92 62/622 07 66 96.**

LOT 2

- **FATMA SARL BP: 2039 Yaoundé Tel: 699 25 18 75;**
- **PUZZLE SARL BP : Tel : 694 73 50 80 ;**
- **PCS SARL BP: Tel: 693 52 56 05.**

7. Financement

Les prestations objet de la présente consultation sont financées par le budget de la mutualisation des activités du dénombrement principal du Quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (4^{ème} RGPH) et du module de base du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage (RGAE) sur la ligne d'imputation budgétaire suivante **61203D1.4.1, exercice 2026.**

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est **le mode en ligne.**

9. Consultation du Dossier de consultation

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables au service des marchés du Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population (BUCREP), 1^{er} étage Immeuble (BUCREP) situé derrière le Centre Régional des Impôts Omnisports face à la Délégation Régionale des Marchés Publics du Centre. Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

10. Acquisition du Dossier de consultation

Le Dossier de consultation peut être obtenu aux heures ouvrables au service des marchés du BUCREP, 1^{er} étage, Immeuble BUCREP situé derrière le Centre Régional des Impôts Omnisports face à la Délégation Régionale des Marchés Publics du Centre, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres contre versement d'une somme non remboursable de **quatre-vingt-dix mille (90 000) francs CFA** au compte spécial de l'ARMP, numéro de compte **«10001 06860 33598860001 94»** ouvert auprès d'une agence de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC).

11. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais sera transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **05 AOÛT 2026 à 12 H 00**. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD, l'original physique de l'offre et le récépissé de dépôt en ligne devront être transmis sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », pour la copie de sauvegarde en plus de la mention ci-dessous au Service des Marchés dans les délais impartis :

DOSSIER DE CONSULTATION

N°04/DCE/CN-4^{ème} RGPH/CN-RGAE/CSPM/2026 DU 08 JUILLET 2026 RELATIF A LA LOCATION DE VEHICULES AVEC CHAUFFEUR POUR LE COMPTE DE LA MUTUALISATION DU DENOMBREMENT PRINCIPAL DU 4^{ème} RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT ET DU MODULE DE BASE DU

RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE EN DEUX (02) LOTS.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Taille et format des fichiers

La soumission étant exclusivement en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le soumissionnaire veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

12. Cautionnement provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses Pièces Administratives, une Caution de Soumission, timbrée à **1500 FCFA** établie par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministère Chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO. L'original du cautionnement provisoire sera conforme au modèle du DAO, dont le montant est de **quatre cent cinquante-neuf mille (459 000) FCFA pour le LOT 1 et onze mille (11 000) FCFA pour le LOT 2** et aura un délai de validité de 120 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres. Pour être recevable, la caution de soumission devra être Accompagnée du récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt de Consignation et portant la mention manuscrite de l'établissement émetteur. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Lot N°	DESIGNATION	MONTANT CAUTION (TTC) FCFA
1	Pick-up 4X4 double cabine avec carrosserie bâchée	459 000
2	Pick-up 4X4 double cabine avec carrosserie bâchée	11 000

13. Recevabilité des offres

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage les plis :

- portant les indications sur l'identité des soumissionnaires ;
- parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- non-conformes au mode de soumission ;
- non conforme aux prescriptions du DAO ;
- ne contenant pas l'original de l'offre administrative du soumissionnaire.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence ou la non-conformité de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'appels d'offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Toute caution de soumission doit être accompagnée d'un récépissé CDEC. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente et vaut élimination du soumissionnaire. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance

d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Lieu, date de l'ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le **05 AOUT 2026 à 13 h heure locale** par la Commission Spéciale de Passation des Marchés placée auprès des Coordinations Nationales du 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat et du recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage au titre des activités mutualisées dans la salle de réunion du BUCREP, 1^{er} étage, Immeuble BUCREP situé derrière le Centre Régional des Impôts Omnisports face à la Délégation Régionale des Marchés Publics du Centre.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés, et ayant une parfaite connaissance du dossier, peuvent assister à cette séance d'ouverture.

15. Critères d'évaluation

Le système de notation des offres se fera en mode binaire (oui/non) et portera sur les critères ci-dessous énumérés et dont le détail est donné dans le RPAO.

15.1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires portent sur la conformité des exigences du DCE. Notamment sur les pièces composant le dossier administratif, la capacité technique et financière du soumissionnaire. Ainsi, seront déclarées non recevables les offres tombant sous le coup de l'un des critères éliminatoires suivants :

N°	Critères éliminatoires
1	Absence de l'original de la caution de soumission datée, signée, timbrée, acquittée à la main et accompagnée d'un récépissé de consignation délivré par la CDEC à l'ouverture des plis.
2	La non-production au-delà de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (excepté le cautionnement de soumission) ;
3	Capacité financière d'un montant d'au moins 10 000 000 Francs CFA sur une ligne d'imputation bancaire délivrée par d'une banque de premier ordre.
4	Omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié.
5	Fausse déclaration ou pièce falsifiée.
6	Absence de références (au moins deux) dans le domaine de la location automobile (joindre copies des marchés ou Lettres-Commandes et Procès-verbaux de réception correspondant) en qualité de prestataire ou sous-traitant.
7	Présence dans l'offre financière d'un élément de l'offre administratif ou technique.
8	Non satisfaction d'au-moins cinq (05) critères essentiels sur sept à l'issue de l'évaluation technique.
9	Présence sur la liste des entreprises défaillantes établie annuellement par le Ministre chargé des marchés publics.
10	Absence de la charte d'intégrité
11	Absence de la déclaration d'engagement social et environnemental

12	Absence de l'attestation sur l'honneur de non abandon de chantier au cours des cinq (05) dernières années.
13	Non-respect du format de fichiers des offres.
14	De l'absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS.

15.2 Critère essentiels

Les offres techniques seront évaluées sur la base des critères suivants : (voir grille d'évaluation)

Les critères relatifs à l'évaluation des candidats, porteront sur :

1- Présentation et consistance de l'Offre	OUI OU NON
2- Références du soumissionnaire	OUI OU NON
3- Spécifications Techniques des véhicules proposées	OUI OU NON
4- La proposition technique avec au moins 75% des caractéristiques techniques conformes	OUI OU NON
5- Etat technique des véhicules proposés (certificat de visite technique datant de moins d'un mois)	OUI OU NON
6- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé à chaque page et signé à la dernière	OUI OU NON
7- Les Termes de Références (TDR) paraphés à chaque page et signé à la dernière	OUI OU NON
Total sur 07 OUI	

16. Attribution du marché

Les deux Maîtres d'Ouvrage attribuent le Marché au soumissionnaire dont l'offre aura été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres, évaluée la moins-disante et ayant satisfait à tous les critères éliminatoires.

17. Durée de validité des offres

Les Soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires et dénonciations

18.1. Les renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au service des marchés du BUCREP, 1^{er} étage, Immeuble BUCREP situé derrière le Centre Régional des Impôts Omnisports face à la Délégation Régionale des Marchés Publics du Centre.

18.2. Dénonciations

Les pratiques, faits ou actes de corruption et infractions assimilées devront être systématiquement signalés auprès de la Commission Nationale Anti-corruption (CONAC) répondant au numéro vert gratuit 1517 ou bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.

Yaoundé, le _____

**LE COORDONNATEUR NATIONAL DU
RECENSEMENT GENERAL
DE L'AGRICULTURE ET
DE L'ELEVAGE,
CO-MAITRE D'OUVRAGE**

**LE COORDONNATEUR NATIONAL DU
4^{ème} RECENSEMENT GENERAL DE LA
POPULATION ET DE L'HABITAT,
CO-MAITRE D'OUVRAGE**

M. MBAIRANODJI André

Mme Bernadette MBARGA

Copies :

- *MINMAP ;*
- *ARMP (pour publication au JDM) ;*
- *Les Maitres d'ouvrage;*
- *Président de la CSPM ;*
- *Affichage (pour information).*

CORPORATE CONSULTATION NOTICE No.04/DCE/NC-4th GPHC/NC-GCAL/CSPM/2026 OF 08TH JULY 2026 PERTAINING TO THE RENTING OF VEHICLES WITH DRIVERS ON BEHALF OF THE 4th GENERAL POPULATION AND HOUSING CENSUS MAIN ENUMERATION AND THE GENERAL CENSUS OF AGRICULTURE AND LIVESTOCK CORE MODULE JOINT ACTIVITIES IN TWO (02) LOTS.

1. PURPOSE OF THE TENDER

Within the framework of the Fourth General Population and Housing Census (4th GPHC) main enumeration and the General Census of Agriculture and Livestock (GCAL) core module joint activities, the 4th GPHC and the GCAL National Coordinators hereby launch an **Invitation to Tender pertaining to the renting of four-wheel-drive type double seater vehicles with drivers** on behalf of the Fourth General Population census and the General Census of Agriculture and Livestock.

2. NATURE OF SERVICES

The services to be provided by this contract include **the renting of forty-five (45) four-wheel drive double-seater air-conditioned vehicles of at least 9 HP with drivers and covers for a period of thirty (30) days for Lot 1, and three (3) four-wheel drive double-seater air-conditioned vehicles of at least 9 HP with drivers and covers for a period of ten (10) days for Lot 2**, on behalf of the Fourth General Population and Housing census (4th GPHC) main enumeration and the General Census of Agriculture and Livestock (GCAL) core module exercises.

Lot No	DESCRIPTION	Quantity
1	Four-wheel drive double-seater pick-up vehicle with covers	45
2	Four-wheel drive double-seater pick-up vehicle with covers	03

3. DELIVERY DEADLINE

The maximum delivery deadline provided for by the contracting authorities to provide the services of this invitation to tender shall be **thirty (30) days for the Lot 1 and ten (10) days for Lot 2**.

4. ALLOTMENT

The services for this invitation to tender shall be provided in **two (2) Lots**.

5. ESTIMATED COST

The overall estimated cost in CFA francs stands at **ninety-four million (94 000 000) including VAT**, broken down by service lots as follows:

Lot No	DESCRIPTION	AMOUNT (INCL. VAT)
1	Four-wheel drive double-seater pick-up vehicle with covers	91 800 000
2	Four-wheel drive double-seater pick-up vehicle with covers	2 200 000

6. PARTICIPATION AND ORIGIN

Participation in this invitation to tender is open under the same conditions to the three (3) invited companies incorporated under Cameroonian law with the legal, technical as well as financial capacity and ability required, selected according to mutual agreement authorization No. **07241-25/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DGMAG/CE2CE5/AWM of 30 October 2025** of the Minister Delegate at the Presidency of the Republic in charge of Public Contracts:

LOT 1

- POLYCOM BP: 14 331 YAOUNDE: Tel: 670 698 201;

- **ETS JOMIA ET FILS BP** : Yaoundé, Tel : 698 71 51 66/675 54 63 89 ;
- **ETS ARMANI TRANSPORT BP** : Yaoundé Tel : 651 29 92 62/622 07 66 96.

LOT 2

- **FATMA SARL BP: 2039** Yaoundé Tel: 699 25 18 75;
- **PUZZLE SARL BP** : Tel : 694 73 50 80 ;
- **PCS SARL BP:** Tel: 693 52 56 05.

7. FUNDING

The services of this invitation to tender are funded by the budget for the joint operation of the Fourth General Population and Housing Census main enumeration exercise (4th GPHC) and the General Census of Agriculture and Livestock base module exercise (GCAL) on the following budgetary line: **61203D1.4.1, 2026 financial year.**

8. MODE OF SUBMISSION

The chosen mode of submission for this consultation **shall be online.**

9. CONSULTATION OF THE TENDER FILE

The file may be consulted during working hours at the Central Bureau for Censuses and Population Studies (BUCREP)'s Contracts Service found at the 1st floor of the BUCREP building situated behind the Taxation Regional Office at Omnisports, and opposite the Public Contracts Regional Delegation for the Centre. It may also be consulted online on the COLEPS platform in the following addresses: <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm> on the ARMP website (www.arpmp.cm).

10. ACQUISITION OF THE CONSULTATION FILE

The file may be obtained during working hours from BUCREP's Contracts Service found at the 1st floor of the BUCREP building situated behind the Taxation Regional Office at Omnisports, and opposite the Public Contracts Delegation for the Centre, as soon as this Invitation to Tender is published. It shall be acquired against payment of a non-refundable sum of **ninety thousand (90 000) CFA francs** payable into the special account of the Public Contracts Regulatory Agency (ARMP), account No **"10001 06860 33598860001 94"** opened in the International Bank of Cameroon for Savings and Loans (BICEC).

11. SUBMISSION OF BIDS

Each bid prepared in English or French shall be forwarded by the bidder to the COLEPS platform not later than **05TH AUGUST 2026 at 12 prompt.** A saved copy of the bid in a memory stick or CD/DVD, the original physical copy as well as the online submission receipt should be forwarded in a sealed envelope with the clear and legible inscription: "Saved copy" for the saved copy, in addition to the inscription below, to the Public Contracts service within the prescribed deadlines:

**CONSULTATION FILE No.04/DCE/NC-4th GPHC/NC-GCAL/CSPM/2026 OF 08
JUILLET 2026 PERTAINING TO THE RENTING OF VEHICLES WITH DRIVERS ON
BEHALF OF THE 4th GENERAL POPULATION AND HOUSING CENSUS MAIN
ENUMERATION AND THE GENERAL CENSUS OF AGRICULTURE AND LIVESTOCK
CORE MODULE JOINT ACTIVITIES IN TWO (02) LOTS.**

"TO BE OPENED ONLY DURING THE BID-OPENING SESSION."

File format size

Considering that submission will be exclusively online, the maximum size of the document which

will be transmitted on the platform consisting of the bidder's proposal are as follows:

- 5 Mb for the Administrative bid;
- 15 Mb for the Technical bid;
- 5 Mb for the Financial bid.

The accepted formats are the following:

- PDF for textual documents ;
- JPEG for images.

The bidder shall ensure to use compression software in order to possibly reduce the size of the files to be transmitted.

12. PROVISIONAL GUARANTEE

On pain of being rejected, each bidder must include to his Administrative documents, a provisional guarantee (stamped at 1500 CFA francs) issued by a first grade financial establishment authorized by the Ministry of Finance and mentioned on the list in document 14 of this Invitation to Tender. The original of the provisional guarantee shall be in compliance with the sample of the Invitation to Tender, amounting to **four hundred and fifty-nine thousand (459 000) CFA francs for Lot 1 and eleven thousand (11 000) CFA francs for Lot 2**. The validity period for this guarantee shall be 120 calendar days from the last day of submission of bids. For a file to be admissible, the provisional guarantee must include the consignment receipt issued by the Deposit and Consignment office, and shall bear the handwritten name of the issuing body. Any produced provisional guarantee which is not in compliance with the concerned consultation shall be considered absent. Any provisional guarantee presented by a bidder during the bid-opening session shall be rejected.

Lot No	DESCRIPTION	GUARANTEE AMOUNT (VAT INCLUSIVE) FCFA
1	Four-wheel drive double-seater pick-up vehicle with covers	459 000
2	Four-wheel drive double-seater pick-up vehicle with covers	11 000

13. ADMISSIBILITY OF BIDS

The Contracting Authority shall systematically reject all files:

- Bearing indications of the bidder's identity;
- submitted after the provided deadlines;
- Not bearing the indication of the Invitation to Tender;
- not transmitted in conformity with the submission mode;
- Not in conformity with the prescriptions of the Invitation to Tender;
- lacking the original administrative proposal of the bidder.

Any incomplete bid as regards the requirements of this Tender File, especially in the case of absence of or non-compliance with a bid bond issued by a first-grade bank or a financial institution approved by the Ministry of Finance to issue such guarantees, failure to respect samples of the Tender File shall lead to a simple rejection of the bid. Each provisional guarantee must be accompanied by a CDEC receipt. Any produced provisional guarantee which is not in compliance with the concerned consultation shall be considered absent. Any provisional guarantee presented by a bidder during the bid-opening session shall be rejected.

14. PLACE AND DATE FOR OPENING OF BIDS

The opening of bids shall be done in two phases:

The opening of administrative as well as technical bids shall take place on the first phase, then followed by opening of the financial bids of the bidders who obtained the minimum required technical score.

The opening of administrative, technical as well as financial bids shall take place on **05 AUGUST 2026 at 13 o'clock, locale** time, but the Special Procurement Commission under the authority of the 4th General Population and Housing Census and the General Census of Agriculture and Livestock National Coordination Units within the framework of the joint activities in BUCREP's conference hall located behind the Centre Regional Delegation for Taxation and opposite the Centre Regional Delegation for Public Contracts.

Only bidders or their duly-authorized representatives who have a good knowledge of the tender file may attend the bid-opening session.

15. ASSESSMENT CRITERIA

The bid-scoring system shall be done in a binary manner (Yes/No) and shall concern the criteria listed below (details found in the Special Conditions of the Invitation to Tender).

15.1. Eliminary Criteria

These eliminary criteria shall be in compliance with the requirements of the Invitation to Tender. These requirements especially concern the documents that make up the administrative file as well as the technical and financial capability of the bidder. A bid which shall be characterized by any of the following eliminary criteria shall be rejected. These criteria are :

No	Eliminary criteria
1	Absence of the dated, signed, stamped and hand receipted provisional guarantee accompanied by the consignment receipt issued by CDEC in a sealed envelope.
2	Failure to produce, within 48 hours after the opening of bids, any document of the administrative file which was considered not be in compliance or absent (except for the provisional guarantee);
3	Financial capability of at least 10 000 000 CFA francs in a bank budgetary line issued by a first-grade bank;
4	Omission of a unit price in the price list;
5	False declaration or forged document;
6	Absence of a minimum of two references in the domain of car rentals (attach contract copies or Order letters and corresponding) as service provider or sub-contractor;
7	Appearance of an administrative or technical item in the financial bid;
8	Failure to meet at least five (5) on seven (7) of the essential criteria after the technical assessment;
9	Presence on the list of defaulting enterprises published yearly by the Minister of Public Contracts;
10	Absence of the integrity charter;
11	Absence of the undertaking to respect social and environmental clauses;
12	Absence of an attestation of non-abandonment of an unfinished contract within the last five (5) years;
13	Failure to respect the format of the bid files;
14	Absence of the saved copy of the bid in case the COLEPS platform dysfunctions.

15.2 Essential Criteria

Technical bids shall be assessed based on the following criteria: (see assess scale)

Criteria concerning the assessment of candidates shall be on:

1- Presentation and content of the bid	YES OR NO
2- References of the bidder	YES OR NO
3- Technical specifications of the proposed vehicles	YES OR NO
4- The technical proposal in conformity with at least 75% of the technical characteristics	YES OR NO
5- Technical state of the proposed vehicles (road worthiness certificate not older than one month)	YES OR NO
6- The Special Conditions of the Contract (SCC) initialled on each page and signed on the last	YES OR NO
7- Terms of Reference (ToR) initialled on each page and signed on the last	YES OR NO
Total on 07 YES	

16. CONTRACT AWARD

The two Contracting Authorities shall award the contract to the bidder whose bid shall be considered to be in compliance with the Invitation to Tender file, and which should have been considered as the most cost-effective and having met all eliminatory criteria.

17. VALIDITY OF BIDS

Bidders will remain committed to their offers for ninety (90) calendar days from the deadline set for the submission of tenders.

18. COMPLEMENTARY INFORMATION AND DENUNCIATIONS

18.1 Complementary Information

Complementary information may be obtained during working hours from BUCREP's Contracts Service found at the first floor of the BUCREP building situated behind the Regional Taxation Centre at Omnisports, opposite the Regional Delegation of Public Contracts for the Centre.

18.2. Denunciations

All corruption practices and related offences should be reported to the National Anti-Corruption Commission (CONAC) through their free toll line (1517) or by calling or sending an SMS to MINMAP at the following numbers: (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.

Yaoundé, _____

MBAIRANODJI André
CO-CONTRACTING AUTHORITY

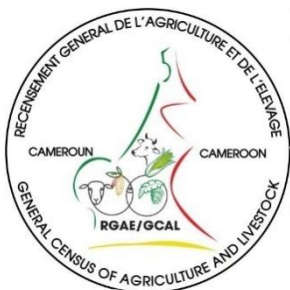
Bernadette MBARGA
CO-CONTRACTING AUTHORITY

**NATIONAL COORDINATOR
GENERAL CENSUS OF AGRICULTURE
AND LIVESTOCK**

**NATIONAL COORDINATOR
4th GENERAL POPULATION AND
HOUSING CENSUS**

Copies :

- *MINMAP;*
- *ARMP (for publication in the Public Contracts Magazine);*
- *Contracting authorities;*
- *Chairperson CSPM;*
- *Bill posting (for information purposes).*



**RECENSEMENT GENERAL DE
L'AGRICULTURE ET DE
L'ELEVAGE
GENERAL CENSUS OF
AGRICULTURE AND
LIVESTOCK**



**4^{ème} RECENSEMENT GENERAL DE
LA POPULATION ET DE
L'HABITAT
4TH GENERAL POPULATION AND
HOUSING CENSUS**

**MAITRES D'OUVRAGE : LE COORDONNATEUR NATIONAL
DU 4^{ème} RGPH ET LE COORDONNATEUR NATIONAL DU RGAE**

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER DE CONSULTATION D'ENTREPRISES N°04/DCE/4^{ème}RGPH-
RGAE/CSPM/2026 DU 08 JUILLET 2026 APRES AUTORISATION DE GRE A GRE
N°04291-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DGMAG/CE5/NM du 25 juin 2026 RELATIF
A LA LOCATION VEHICULES AVEC CHAUFFEUR POUR LE COMPTE DE LA
MUTUALISATION DU DENOMBREMENT PRINCIPAL DU 4^{ème}RECENSEMENT
GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT ET DU MODULE DE BASE
DU RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE EN
DEUX (02) LOTS.**

FINANCEMENT : Budget de la Mutualisation du 4^{ème} RGPH-RGAE

Imputation : 61203D1.4.1

Exercice : 2026

**PIECE N°2 : REGLEMENT GENERAL DU DOSSIER DE
CONSULTATION (DCE)**

Table des matières

1.	Introduction
2.	Eclaircissements, modifications apportés au DAO et recours
3.	Etablissement des propositions
	Proposition technique
	Proposition financière
4.	Soumission, réception et ouverture des propositions
5.	Evaluation des propositions
	Généralités
	Evaluation des Propositions techniques
	Ouverture et évaluation des Propositions financières et recours
6.	Négociations
7.	Attribution du Contrat
8.	Publication des résultats d'attribution et recours
9.	Confidentialité
10.	Signature du marché
11.	Cautionnement définitif

Règlement Général du Dossier de Consultation d'Entreprises (DCE)

1. Généralités

1.1. L'Autorité Contractante sélectionne un Prestataire parmi les candidats dont les noms figurent sur la Lettre d'invitation, conformément à la méthode de sélection spécifiée dans le Règlement Particulier de Dossier de Consultation d'Entreprises (RDCE).

1.2. Les Candidats sont invités à soumettre un dossier administratif, une proposition technique et une proposition financière pour la prestation des services nécessaires à la mission désignée dans les Termes de Référence. La proposition servira de base aux négociations du contrat et, à terme, au contrat signé avec le Candidat retenu.

1.3. La mission sera accomplie conformément au calendrier indiqué dans les Termes de Référence. Lorsque la mission comporte plusieurs phases, la performance du Prestataire durant une phase donnée devra donner satisfaction aux Maîtres d'Ouvrage avant que la phase suivante ne débute.

1.4. Les Candidats doivent s'informer des conditions locales et en tenir compte dans l'établissement de leur proposition. Pour obtenir des informations de première main sur la mission et les conditions locales, il est recommandé aux Candidats, avant de soumettre une proposition, d'assister à la conférence préparatoire aux propositions, si le RPAO en prévoit une. Mais participer à ce genre de réunion n'est pas obligatoire. Les représentants des Candidats doivent contacter les responsables mentionnés dans le RPAO pour organiser une visite ou obtenir des renseignements complémentaires sur la conférence préparatoire. Les Candidats doivent faire en sorte que ces responsables soient avisés de leur visite en temps voulu pour pouvoir prendre les dispositions appropriées.

1.5. Les Maîtres d'Ouvrage fournissent les informations spécifiées dans les Termes de Référence, aide le Prestataire à obtenir les licences et permis nécessaires à la prestation des services, et fournit les données et rapports afférents aux projets pertinents.

1.6. Veuillez noter que :

i. Les coûts de l'établissement de la proposition et de la négociation du contrat, y compris de la visite au maître d'ouvrage, ne sont pas considérés comme des coûts directs de la mission et ne sont donc pas remboursables ; et que

ii. L'Autorité Contractante n'est nullement tenu d'accepter l'une quelconque des propositions qui auront été soumises.

1.7. Les Prestataires fournissent des conseils professionnels objectifs et impartiaux. En toutes circonstances ils défendent avant tout les intérêts des Maîtres d'Ouvrage, sans faire entrer en ligne de compte l'éventualité d'une mission ultérieure, et qu'ils évitent scrupuleusement toute possibilité de conflit avec d'autres activités ou avec les intérêts de leur société. Les prestataires ne doivent pas être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres Maîtres d'Ouvrages, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité d'exécuter leur tâche au mieux des intérêts des Maîtres d'Ouvrage.

1.7.1. Sans préjudice du caractère général de cette règle, les Prestataires ne sont pas engagés dans les circonstances stipulées ci-après :

a. Aucune entreprise engagée par l'Autorité contractante pour fournir des biens ou réaliser des prestations pour un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admise à fournir des services de conseil pour le même projet. De la même manière, aucun bureau d'études engagé pour fournir des services de conseil en vue de la préparation ou de l'exécution d'un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admis ultérieurement à fournir des biens, réaliser des prestations, ou assurer des services liés à sa mission initiale pour le même projet (à moins qu'il ne s'agisse d'une continuation de cette mission);

b. Ni les prestataires ni aucune des entreprises qui leur sont affiliées ne peuvent être engagés pour une mission qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec une autre de leurs missions.

1.7.2. Comme indiqué à l'alinéa (a) de la clause

1.7.1 Ci-dessus, des Prestataires peuvent être engagés pour assurer des activités en aval lorsqu'il est essentiel d'assurer une certaine continuité, auquel cas le RPAO doit faire état de cette possibilité et les critères utilisés dans la sélection du prestataire doivent prendre en compte la probabilité d'une reconduction. Il appartiendra exclusivement aux Maîtres d'Ouvrage de décider de faire exécuter ou non des activités en aval et, dans l'affirmative, de déterminer quel Prestataire sera engagé à cette fin.

1.8. L'Autorité Contractante exige des soumissionnaires et de ses cocontractants, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. En vertu de ce principe, l'Autorité Contractante :

Définit aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante:

i. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;

ii. Se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;

iii. "Pratiques collusoires" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que l'Autorité Contractante en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;

iv. "Pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.

b. Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

1.9. Les candidats communiquent les renseignements sur les commissions et primes éventuellement réglées ou devant être réglées à des agents en rapport avec la présente proposition, et l'exécution du contrat s'il est attribué au candidat, comme demandé sur le formulaire de proposition financière (lettre de soumission).

1.10. Les candidats ne doivent pas avoir été déclarés exclus de toutes attributions de contrats pour corruption ou manœuvres frauduleuses.

2. Eclaircissements, modifications apportées au DCE et recours

2.1. Les Candidats ont jusqu'à une date limite précisée dans le RPAO pour demander des éclaircissements sur l'un quelconque des documents du DAO. Toute demande d'éclaircissement doit être formulée par écrit, et expédiée par courrier, télécopie, ou courrier électronique à l'adresse de l'Autorité Contractante avec copie au Maître d'Ouvrage figurant sur le RPAO. L'Autorité Contractante donne sa réponse par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats destinataires de la lettre d'invitation et envoie des copies de la réponse (en y joignant une explication de la demande d'éclaircissement, sans en identifier l'origine) à tous ceux d'entre eux qui entendent soumettre des propositions.

2.2. A tout moment, avant la soumission des propositions, l'Autorité Contractante peut, pour n'importe quelle raison, soit de sa propre initiative, soit en réponse à une demande d'éclaircissement d'un candidat invité à soumissionner, modifier l'un des documents du DAO au moyen d'un additif. Tout additif est publié par écrit sous la forme d'un addendum. Les addenda sont communiqués par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats sollicités, et ont force obligatoire pour eux. L'Autorité Contractante avec copie aux Maîtres d'Ouvrage peut, à sa convenance, reporter la date limite de remise des propositions.

2.3. Entre la publication de l'Avis de consultation y compris la phase de pré-qualification des candidats, et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès de l'Autorité Contractante.

2.4. Le recours doit être adressé au Comité d'Examen des Recours (CER) avec copies à l'Autorité Contractante, à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Président de la Commission. Il doit parvenir au plus tard Cinq (05) jours avant la date d'ouverture des offres.

2.5. L'Autorité Contractante dispose de cinq (05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

3. Etablissement des propositions

3.1. Les candidats sont tenus de soumettre une proposition rédigée dans la (les) langue(s) spécifiée(s) dans le RDCE.

Proposition technique

3.2. Lors de l'établissement de la Proposition technique, les Candidats sont censés examiner les documents constituant le présent Dossier de Consultation en détail. L'insuffisance patente des renseignements fournis peut entraîner le rejet d'une proposition.

En établissant la Proposition technique, les Candidats doivent prêter particulièrement attention aux considérations suivantes :

i. Le Candidat qui estime ne pas posséder toutes les compétences nécessaires à la mission peut se les procurer en s'associant avec un ou plusieurs Candidat(s) individuel(s) et/ou d'autres Candidats sous forme de co-entreprise ou de sous-traitance, en tant que de besoin. Les Candidats ne peuvent s'associer avec les autres Candidats sollicités en vue de cette mission qu'avec l'approbation de l'Autorité Contractante, comme indiqué dans le RPAO. Les candidats sont encouragés à rechercher la participation de candidats nationaux en concluant des actes de coentreprise (actes notariés) avec eux ou en leur sous-traitant une partie de la mission ;

ii. Pour les missions reposant sur le temps de travail, l'estimation du temps de travail du personnel est fournie dans le RDCE. Cependant, la proposition doit se fonder sur l'estimation du temps de travail du personnel qui est faite par le Candidat ;

iii. Il est souhaitable que le personnel spécialisé proposé soit composé en majorité de salariés permanents du Candidat ou entretienne avec lui, de longue date une relation de travail stable ;

iv. Le personnel spécialisé proposé doit posséder au minimum l'expérience indiquée dans le RPAO, qu'il aura de préférence acquise dans des conditions de travail analogues à celles du pays où doit se dérouler la mission ;

v. Il ne peut être proposé un choix de personnel spécialisé, et il n'est autorisé de soumettre qu'un curriculum vitae (CV) par poste.

3.3. Les rapports que doivent produire les Candidats dans le cadre de la présente mission doivent être rédigés dans la (les) langue(s) stipulée(s) dans le RDCE. Il est souhaitable que le personnel du Candidat ait une bonne connaissance pratique des langues française et anglaise ;

3.4. La Proposition technique fournit les informations suivantes à l'aide des Tableaux joints (Pièce 4) :

i. Une brève description du Candidat et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau 4B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le candidat ;

ii. Toutes les observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par l'Autorité Contractante (Tableau 4C) ;

iii. Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau 4D) ;

iv. La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau 4E) ;

v. Des curricula vitae récemment signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Candidat habilité à soumettre la proposition (Tableau 4F). Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du Candidat et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des dix (10) dernières années ;

vi. Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui, temps) nécessaire à l'accomplissement de la mission, justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux 4E et 4G) ;

vii. Une description détaillée de la méthode, de la dotation en personnel et du suivi envisagés pour la formation, si le RDCE spécifie que celle-ci constitue un élément majeur de la mission ;

viii. Toute autre information demandée dans le RDCE.

3.5 La Proposition technique ne doit comporter aucune information financière.

Proposition financière

3.6. La Proposition financière doit être établie au moyen des Tableaux types (Pièce 5). Elle énumère tous les coûts afférents à la mission. Si besoin est, toutes les charges peuvent être ventilées par activité.

3.7. La Proposition financière doit présenter séparément les impôts, droits (y compris cotisations de sécurité sociale), taxes et autres charges fiscales applicables en vertu de la législation en vigueur sur les candidats, les sous-traitants et leur personnel (autre que les ressortissants ou résidents permanents du Cameroun), sauf indication contraire dans le RDCE.

3.8. Les candidats libelleront les prix de leurs services dans la (les) monnaie(s) spécifiée(s) dans le RPAO.

3.9. Les commissions et primes, éventuellement réglées ou devant être réglées par les Candidats en rapport avec la mission, sont précisées dans la lettre de soumission de la Proposition financière (Section 5.A).

3.10. Le RDCE indique combien de temps les propositions doivent demeurer valides à compter de la date de soumission. Pendant cette période, les candidats doivent garder à disposition le personnel spécialisé proposé pour la mission. L'Autorité Contractante en rapport avec le Maître d'Ouvrage fait tout son possible pour mener à bien les négociations dans ces délais. Si celui-ci souhaite prolonger la durée de validité des propositions, les Candidats qui n'y consentent pas sont en droit de refuser une telle prolongation

4. Soumission, réception et ouverture des propositions

4.1. L'original de la proposition doit être rédigé à l'encre indélébile. Il ne doit comporter aucun ajout entre les lignes ou surcharge sur le texte même, si ce n'est pour corriger les éventuelles erreurs du candidat lui-même, toute correction de ce type devant alors être paraphée par le (les) signataire(s) des propositions.

4.2. Un représentant habilité du candidat doit parapher toutes les pages de la proposition. Son habilitation est confirmée par une procuration écrite jointe aux propositions.

4.3. Pour chaque proposition, les candidats doivent préparer le nombre d'exemplaires indiqué dans le RDCE. Chaque Proposition technique et financière doit porter la mention " ORIGINAL " ou " COPIE ", selon le cas. En cas de différence entre les exemplaires des propositions, c'est l'original qui fait foi.

4.4. Les candidats doivent placer l'original et toutes les copies des pièces administratives énumérées dans le RDCE, dans une enveloppe portant la mention "DOSSIER ADMINISTRATIF ", l'original et toutes les copies de la proposition technique dans une enveloppe portant clairement la mention " PROPOSITION TECHNIQUE ", et l'original et toutes les copies de la Proposition financière, dans une enveloppe scellée portant clairement la mention " PROPOSITION FINANCIERE " et l'avertissement " NE PAS OUVRIR EN MEME TEMPS QUE LA PROPOSITION TECHNIQUE". Les Candidats placent ensuite ces trois enveloppes dans une même enveloppe cachetée, laquelle porte l'adresse du lieu de dépôt des soumissions et les renseignements indiqués dans le RDCE, ainsi que la mention " A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT".

4.5. La Caution de Soumission peut être saisie :

- a. Si le Soumissionnaire retire son offre durant la période de validité ;
- b. Si, le soumissionnaire retenu :
 - i. manque à son obligation de souscrire le marché, ou
 - ii. manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 11 du RDCE ;
 - iii. refuse de recevoir notification du marché

4.6. Le dossier administratif, la proposition technique et la Proposition financière dûment établis doivent être remis à l'adresse indiquée au plus tard à la date et à l'heure figurant dans le RDCE. Toute proposition reçue après l'heure limite de soumission des propositions est retournée à l'expéditeur sans avoir été ouverte.

4.7. Dès que l'heure limite de remise des propositions est passée, les dossiers administratif et technique sont ouverts par la Commission de Passation des Marchés. La Proposition financière reste cachetée et est confiée au Président de la Commission de Passation des Marchés compétente qui la conserve jusqu'à la séance d'ouverture des propositions financières.

5. Evaluation des propositions

Généralités

5.1. Les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la Sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

5.2. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer les propositions de la Commission des Marchés, relatives à l'évaluation et la comparaison des offres ou les décisions de l'Autorité Contractante vue de l'attribution d'un marché, pourra entraîner le rejet de son offre.

Evaluation des Propositions techniques

5.3. La Sous-commission d'analyse mise en place par la Commission de Passation des Marchés évalue les propositions techniques sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation, des sous- critères (en règle générale, pas plus de trois par critère) et du système de points spécifiés dans le RPAO. Chaque proposition conforme se voit attribuer un score technique (St). Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne satisfait pas à des aspects importants des termes de référence, ou n'atteint pas le score technique minimum spécifié dans le RDCE.

5.4. A l'issue de l'évaluation de la qualité technique, l'Autorité Contractante avise les candidats dont les propositions n'ont pas obtenu la note de qualification minimum, que leurs offres n'ont pas été retenues ; leurs propositions financières leur seront donc restituées sur demande, sans avoir été ouvertes à l'issue du processus de sélection. L'Autorité Contractante dans le même temps, avise les Candidats qui ont obtenu la note de qualification minimum, et leur indique la date, l'heure et le lieu d'ouverture des propositions financières. Cette notification peut être adressée par courrier recommandé, télécopie ou courrier électronique.

Ouverture et évaluation des propositions financières et recours

5.6. Les propositions financières sont ouvertes par la Commission de Passation des Marchés, en présence des représentants des Candidats qui désirent y assister. Le nom du candidat et les prix proposés sont lus à haute voix et consignés par écrit lors de l'ouverture des Propositions financières. L'Autorité Contractante dresse un procès-verbal de la séance.

5.7. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la Commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'ARMP, une copie paraphée des offres des soumissionnaires

5.8. En cas de recours, il doit être adressé au Comité d'Examen des Recours (CER) avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Maître d'Ouvrage

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

5.9. La Sous-commission d'analyse établit si les Propositions financières sont complètes (c'est-à-dire si tous les éléments de la Proposition technique correspondante ont été chiffrés ; corrige toute erreur de calcul, et convertit les prix exprimés en diverses monnaies en francs CFA. Les cours de vente officiels utilisés à cet effet, fournis par la BEAC, sont ceux en vigueur à la date limite de dépôt des propositions. L'évaluation est faite sans tenir compte des impôts, droits, taxes et autres charges fiscales tels que définis au para- graphe 3.7.

5.10. En cas de sélection qualité coût, la proposition financière conforme la moins disante (Fm) reçoit un score financier (Sf) de 100 points. Les scores financiers (Sf) des autres Propositions financières sont calculés comme indiqué dans le RDCE. Les propositions sont classées en fonction de leurs Scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations (T étant le poids attribué à la Proposition technique et P le poids accordé à la Proposition financière ; $T + P$ étant égal à 100, comme indiqué dans le RDCE. Le Candidat ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé est invité à des négociations comme potentiel attributaire du Marché

5.11. En cas de sélection dans le cadre d'un budget déterminé, la Sous-commission d'analyse retient le Consultant ayant remis la Proposition technique la mieux classée dans les limites du budget (« prix évalué »). Les propositions dépassant ce budget sont rejetées. En cas de sélection au moindre coût, l'Autorité Contractante retient la proposition la moins disante (« prix évalué ») parmi celles qui ont obtenu le score technique minimum requis. Dans les deux cas, le Consultant sélectionné est invité à des négociations.

6. Négociations

6.1. Les négociations auront lieu à l'adresse indiquée dans le RDCE, entre l'Autorité Contractante et/ou le Maître d'Ouvrage et le candidat dont la proposition est retenue, l'objectif étant de parvenir à un accord sur tous les points et de signer un contrat.

En aucun cas des négociations ne peuvent être conduites avec plus d'un candidat à la fois. Ces négociations, qui ne doivent pas porter sur les prix unitaires, sont sanctionnées par un procès-verbal signé par les deux parties.

6.2. Les négociations comportent une discussion de la Proposition technique, de la méthodologie proposée (plan de travail), de la dotation en personnel et de toute suggestion faite par le Candidat pour améliorer les Termes de référence. L'Autorité Contractante et/ou les Maîtres d'Ouvrage et le candidat mettent ensuite au point les termes de référence finaux, la dotation en personnel, et les diagrammes à barres indiquant les activités, le personnel utilisé, et le temps passé sur le terrain et au siège, le temps de travail en mois, les aspects logistiques et les conditions d'établissement des rapports. Le plan de travail et les termes de référence finaux qui ont été convenus sont ensuite intégrés à la « description des services », qui fait partie du contrat. Il faut veiller tout particulièrement à obtenir du candidat retenu le maximum qu'il puisse offrir dans les limites du budget disponible, et à définir clairement les informations que les Maîtres d'Ouvrage doivent fournir pour assurer la bonne exécution de la mission.

6.3. Les négociations financières visent notamment à préciser (le cas échéant) les obligations fiscales du Candidat en République du Cameroun, et la manière dont elles sont prises en compte dans le contrat ; elles intègrent aussi les modifications techniques convenues au coût des services. Sauf circonstances exceptionnelles, les négociations financières ne portent ni sur les taux de rémunération du personnel (pas de décomposition de ces taux), ni sur d'autres taux unitaires quel que soit le mode de sélection.

6.4. Ayant fondé son choix du Candidat, entre autres, sur une évaluation du personnel spécialisé proposé, l'Autorité Contractante entend négocier le contrat sur la base des experts dont le nom figure dans la proposition. Préalablement à la négociation du contrat, l'Autorité Contractante exige l'assurance que ces experts soient effectivement disponibles. Elle ne prend en considération aucun remplacement de ce personnel durant les négociations, à moins que les deux parties ne conviennent que ce remplacement a été rendu inévitable par un trop grand retard du processus de sélection, ou que ces remplacements sont indispensables à la réalisation des objectifs de la mission. Si tel n'est pas le cas, et s'il est établi que le Candidat a proposé une personne clé sans s'être assuré de sa disponibilité, la société peut être disqualifiée.

6.5. Les négociations s'achèvent par un examen du projet de contrat. En conclusion des négociations, l'Autorité Contractante et le candidat paraphent le contrat convenu. Si les négociations échouent, l'Autorité Contractante invite le Candidat dont la proposition a été classée en deuxième position à des négociations.

7. Attribution du contrat

7.1 Une fois les négociations menées à bien, L'Autorité Contractante attribue et publie les résultats.

7.2 Le candidat est censé commencer sa mission à la date et au lieu spécifié dans le RDCE.

8. Publication des résultats d'attribution et recours

8.1. L'Autorité Contractante communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'Observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.

8.2. L'Autorité Contractante est tenue de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.

8.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics.

8.4. En cas de recours tel que prévu par le Code des marchés publics, il doit être adressé au Comité d'Examen des Recours (CER) avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et aux Maîtres d'Ouvrage et au Président de la Commission.

Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

9. Confidentialité

Aucun renseignement concernant l'évaluation des propositions et les recommandations d'attribution ne doit être communiqué aux Candidats ayant soumis une proposition ou à toute autre personne n'ayant pas qualité pour participer à la procédure de sélection, tant que l'attribution du contrat n'a pas été notifiée au Candidat gagnant.

10. Signature du marché

10.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés concernée pour examen et adoption.

10.2. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché, à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la Commission des Marchés compétente et souscrit par l'attributaire.

10.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

11. Cautionnement définitif

11.1. Dans les vingt-(20) jours suivant la notification du marché par l'Autorité Contractante le prestataire fournira au Maître d'Ouvrage un Cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier de Consultation d'Entreprises.

11.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant du marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.

11.3. Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.

11.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation du contrat.



**RECENSEMENT GENERAL DE
L'AGRICULTURE ET DE
L'ELEVAGE
GENERAL CENSUS OF
AGRICULTURE AND
LIVESTOCK**



**4^{ème} RECENSEMENT GENERAL DE
LA POPULATION ET DE
L'HABITAT
4TH GENERAL POPULATION AND
HOUSING CENSUS**

**MAITRES D'OUVRAGE : LE COORDONNATEUR NATIONAL
DU 4^{ème} RGPH ET LE COORDONNATEUR NATIONAL DU RGAE**

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER DE CONSULTATION D'ENTREPRISES N°04/DCE/4^{ème}RGPH-
RGAE/CSPM/2026 DU 08 JUILLET 2026 APRES AUTORISATION DE GRE A GRE
N°04291-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DGMAG/ CE5/NM du 25 juin 2026 RELATIF
A LA LOCATION VEHICULES AVEC CHAUFFEUR POUR LE COMPTE DE LA
MUTUALISATION DU DENOMBREMENT PRINCIPAL DU 4^{ème}RECENSEMENT
GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT ET DU MODULE DE BASE
DU RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE EN
DEUX (02) LOTS.**

FINANCEMENT : Budget de la Mutualisation du 4^{ème} RGPH-RGAE

Imputation : 61203D1.4.1

Exercice : 2026

**PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DU DOSSIER DE
CONSULTATION (RPDCE)**

Réf. RPAC	Généralités
1.1.	Objet : Les Coordonnateurs Nationaux du 4^{ème} RGPH et du RGAE lancent un Dossier de Consultation d'Entreprises relatif à la location de quarante-cinq (45) véhicules avec chauffeurs pour le LOT 1 et trois véhicules avec chauffeurs pour le LOT 2 au profit du 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (4^{ème} RGPH) et du Module de Base du RGAE. Noms et adresses des Maîtres D'Ouvrage : Le Coordonnateur National du 4^{ème} RGPH, BP 12932 Tel : (237) 222 20 30 71 et Le Coordonnateur National du RGAE Référence du dossier de consultation : DOSSIER DE CONSULTATION D'ENTREPRISES N°04/DCE/CN-4^{ème} RGPH /CN-RGAE/CSPM/2025 DU 08 JUILLET 2026. AVIS DE CONSULTATION N°04/DCE/CN-4^{ème}RGPH/CN-RGAE/CSPM/2026 DU 08 JUILLET 2026 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°04291-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/ DGMAG/CE5/NM du 25 juin 2026 RELATIF A LA LOCATION DE VEHICULES AVEC CHAUFFEUR POUR LE COMPTE DE LA MUTUALISATION DU DENOMBREMENT PRINCIPAL DU 4^{ème}RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT ET DU MODULE DE BASE DU RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE EN DEUX LOTS (02).
	Délai d'exécution de la prestation Le délai maximum prévu par les Maîtres d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent Appel d'Offres est de trente jours (30) pour le LOT 1 et dix (10) jours pour le LOT 2.
2.1	Source de financement : Budget de la Mutualisation du 4^{ème} RGPH-RGAE, Les prestations sont financées par le Budget Mutualisation 4^{ème} RGPH-RGAE exercice 2026, sur la ligne d'imputation budgétaire suivante : 61203D1.4.1 Nom du projet : LOCATION DE VEHICULE avec chauffeur au profit de la mutualisation du dénombrement principal du 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat et du module de base du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage en deux (02) lots.
4.1	Liste des candidats pré qualifiés : LOT 1 - POLYCOM BP: 14 331 YAOUNDE: Tel: 670 698 201; - ETS JOMIA ET FILS BP : Yaoundé, Tel : 698 71 51 66/675 54 63 89 ; - ETS ARMANI TRANSPORT BP : Yaoundé Tel : 651 29 92 62/622 07 66 96. LOT 2 - FATMA SARL BP: 2039 Yaoundé Tel: 699 25 18 75; - PUZZLE SARL BP : Tel : 694 73 50 80 ; - PCS SARL BP : Tel : 693 52 56 05.
4.2.	Critères
5.1	Critères de provenance des fournitures : Sans objet.
6.1	Qualification du Soumissionnaire : La participation au présent Dossier de Consultation s'adresse aux entreprises suivantes : LOT 1 - POLYCOM ; - ETS JOMIA ET FILS ; - ETS ARMANI TRANSPORT. LOT 2 - FATMA SARL; - PUZZLE SARL; - PCS SARL.

Critères de provenance des fournitures : Sans objet.

CRITERES

Critères éliminatoires

Les principaux critères éliminatoires sont :

N°	Critères éliminatoires
1	Absence de l'original de la caution de soumission datée, signée, timbrée, acquittée à la main et accompagnée d'un récépissé de consignation délivré par la CDEC à l'ouverture des plis.
2	La non-production au-delà de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (excepté le cautionnement de soumission) ;
3	Capacité financière d'un montant d'au moins 10 000 000 Francs CFA sur une ligne d'imputation bancaire délivrée par d'une banque de premier ordre.
4	Omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié.
5	Fausse déclaration ou pièce falsifiée.
6	Absence de références (au moins deux) dans le domaine de la location automobile (joindre copies des marchés ou Lettres-Commandes et Procès-verbaux de réception correspondant) en qualité de prestataire ou sous-traitant.
7	Présence dans l'offre financière d'un élément de l'offre administratif ou technique.
8	Non satisfaction d'au-moins cinq (05) critères essentiels sur sept à l'issue de l'évaluation technique.
9	Présence sur la liste des entreprises défaillantes établie annuellement par le Ministre chargé des marchés publics.
10	Absence de la charte d'intégrité
11	Absence de la déclaration d'engagement social et environnemental
12	Absence de l'attestation sur l'honneur de non abandon de chantier au cours des cinq (05) dernières années.
13	Non-respect du format de fichiers des offres.
14	De l'absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS.

Critères essentiels

Les critères relatifs à l'évaluation des candidats, porteront sur :

1- Présentation et consistance de l'Offre	OUI OU NON
2- Références du soumissionnaire	OUI OU NON
3- Spécifications Techniques des véhicules proposées	OUI OU NON
4- La proposition technique avec au moins 75% des caractéristiques techniques conformes	OUI OU NON
5- Etat technique des véhicules proposés (certificat de visite technique datant de moins d'un mois)	OUI OU NON
6- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé à chaque page et signé à la dernière	OUI OU NON

	7- Les Termes de Références (TDR) paraphés à chaque page et signé à la dernière	OUI OU NON
	Total sur 07 OUI	
6.2	Cas de groupement de Fournisseurs : Les soumissions présentées par deux ou plusieurs fournisseurs groupés doivent satisfaire aux conditions suivantes : -L'offre unique présentée par le groupement devra inclure tous les renseignements énumérés à l'article 5.1 ci-dessus. Parmi ceux-ci, chaque membre du groupement est tenu de produire ses références propres et ses chiffres d'affaires récents ; -Une copie de l'accord de groupement ainsi que sa nature (conjoint ou solidaire) doivent être jointes à l'offre ; -La copie de l'acte désignant le mandataire du groupement habilité à représenter l'ensemble des entreprises doit être jointe à l'offre.	
1.1.	Langue de l'offre : L'offre sera rédigée en français ou en anglais.	
12.1.	La liste des documents sur la qualification visée à l'article 12 du RGAO devra être complétée et regroupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :	
1.11.	Enveloppe A- V-1 Volume A : <u>Dossier Administratif</u>. Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes : a. Une déclaration d'intention de soumissionner conforme au modèle joint en annexe ; b. L'accord de groupement, le cas échéant ; c. Le pouvoir de signature, le cas échéant ; d. L'original du cautionnement provisoire acquitté conforme au modèle du DAO ayant un délai de validité de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres et d'un montant de quatre cent cinquante-neuf mille (459 000) FCFA pour le LOT 1 et onze mille (11 000) FCFA pour le LOT 2 ; e. Une attestation de non faillite délivrée par les Greffes du Tribunal de Première Instance du domicile du soumissionnaire (original) ; f. Une attestation de non redevance fiscale datant de moins de 3 mois (copie certifiée par les services compétents) ; g. La quittance d'achat du dossier d'Appel d'Offres, d'un montant de quatre-vingt-dix mille (90 000) francs CFA au compte spécial de l'ARMP « 10001 06860 33598860001 94» ouvert auprès d'une agence de la BICEC ; h. Une attestation de soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale CNPS certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse (original) ; i. Une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par le Directeur Général de l'ARMP ; j. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire (original) ;	

- k. Les pouvoirs conformes dans le cas où le soumissionnaire agirait comme mandataire d'un groupement (original), ainsi que la copie de l'accord de groupement. Chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces 4 et 7 étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.

NB : 1- Toutes les pièces doivent être datées de moins de trois (03) mois.

2- Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par des intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.

En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, la pièce e et f étant uniquement présentés par le mandataire du groupement.

Enveloppe B-Volume 2 : Offre technique

b.1. Les renseignements sur les qualifications

- La présentation de l'offre avec reliure, sommaire et pièces classées dans l'ordre et séparées par des intercalaires de couleur ;
- La production d'au moins deux (02) références du fournisseur en tant que prestataire ou sous-traitant dans l'exécution des marchés de fournitures au cours des dix (10) dernières années antérieures ainsi que les documents justificatifs (copies des premières et dernières pages des marchés ou Lettres-commandes enregistrés, copie des Procès-verbaux de réception provisoire dûment signés par les Maîtres d'Ouvrage);

b.2. Propositions techniques

Les propositions techniques devront être conformes aux spécifications techniques du matériel décrit et la description du matériel illustrée par des prospectus.

b.3. Le délai d'exécution de la prestation.

Le délai maximum est de **trente (30) jours ouvrables pour le LOT 1 et dix (10) jours ouvrables pour le LOT 2.**

b.4. Les preuves d'acceptations des conditions du marché

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, à savoir :

- a)** Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- b)** Les Spécifications Techniques (ST).

Une Note technique inférieure à 75% entraîne l'élimination du Soumissionnaire.

Enveloppe C-Volume 3 : Offre financière

La proposition financière contiendra les pièces suivantes :

- 1)** La soumission proprement dite en original, timbrée, datée et signée, conforme au modèle joint, arrêtant l'offre financière en FCFA TTC et donnant également la décomposition entre d'une part, le montant hors taxes de l'offre et d'autre part, les taxes (comprenant la TVA);
- 2)** Le bordereau des prix unitaires et/ou forfaitaires, paraphé à chaque page, daté et signé dûment rempli ;
- 3)** Le détail quantitatif et estimatif daté et signé dûment rempli ;
- 4)** Le sous détail des prix unitaires et/ou la décomposition des prix forfaitaires.

les Soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres, sous réserve des dispositions de l'Article 19.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de caution de soumission.

NB : Les différentes parties d'un même dossier seront séparées par les intercalaires en couleur aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.

Prix et monnaie de l'offre	
13.1	Les prix du marché sont réputés fermes et non révisables Les prix proposés par les fournisseurs seront indiqués comme requis dans les modèles de bordereau des prix et de sous-détail fournis en annexe. Les prix proposés dans les formulaires de sous-détail seront présentés ainsi qu'il suit : - Le prix hors taxe des fournitures au niveau local ; - Les taxes sur les ventes et autres taxes perçues sur les fournitures qui seront dues en cas d'attribution du marché ; - Le prix des transports intérieurs, assurance et autres services locaux afférents à la livraison des fournitures jusqu'à leur destination finale dans les services des Maîtres d'Ouvrage.
13.2	- Les prix du marché sont fermes et non révisables
15.2 et	Les prix de l'offre seront libellés en Francs CFA. Les soumissionnaires voudront bien indiquer et appliquer les taux de change en vigueur pour d'éventuelles conversions de prix dans la monnaie nationale de l'Autorité Contractante.
19.1	Préparation et dépôt des offres Montant du cautionnement de soumission : Le montant du cautionnement de soumission est de quatre cent cinquante-neuf mille (459 000) FCFA pour le LOT 1 et onze mille (11 000) FCFA pour le LOT 2
20.1	Période de validité des offres :
	La période de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à partir de la date limite de dépôt des offres.
22.1	Nombre de copies de l'offre qui doivent être remplies et envoyées : Le soumissionnaire devra transmettre son offre sur la plateforme COLEPS. Une copie de sauvegarde de l'offre sous format PDF, enregistrée sur clé USB ou CD/DVD, devra être transmise avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », accompagnée de l'original de l'offre administrative du soumissionnaire le tout sous pli scellé avec la mention ci-dessous dans les délais impartis. AVIS DE CONSULTATION N°04/DCE/CN-4^{ème}RGPH/CN-RGAE/CSPM/2026 DU 08 JUILLET 2026 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°04291-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DGMAG/ CE5/NM du 25 juin 2026 relatif à la location de véhicules avec chauffeurs en deux (02) lots, pour le compte de la mutualisation du dénombrement principal du 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat et du module de base du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage. Financement : Budget de la Mutualisation du 4^{ème} RGPH-RGAE, Exercice : 2026 « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT » L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS disponible à l'adresse http://www.marchespublics.cm ou http://www.publiccontracts.cm. Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes : - 5 MO pour l'Offre Administrative ; - 15 MO pour l'Offre Technique ; - 5 MO pour l'Offre Financière. Les formats acceptés sont les suivants : - Format PDF pour les documents textuels ; - JPEG pour les images.

	Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre. L'adresse du Maître d'Ouvrage à utiliser pour l'envoi de la copie de sauvegarde de l'offre sous format PDF, enregistrée sur clé USB ou CD/DVD, avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », accompagnée de l'original de l'offre administrative du soumissionnaire le tout sous pli scellé avec la mention ci-dessous dans les délais impartis est le Service des Marchés du BUCREP, 1^{er} étage, Immeuble BUCREP situé derrière le Centre Régional des Impôts Omnisports face à la Délégation Régionale des Marchés Publics BP 12932 Yaoundé. L'enveloppe fermée devra porter la mention suivante : AVIS DE CONSULTATION N°04/DCE/CN-4^{ème}RGPH/CN-RGAE/CSPM/2026 DU 08 JUILLET 2026 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°04291-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DGMAG/ CE5/NM du 25 juin 2026 relatif à la location de véhicules avec chauffeurs en deux (02) lots, pour le compte de la mutualisation du dénombrement principal du 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat et du module de base du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage. Financement : Budget de la Mutualisation du 4^{ème} RGPH-RGAE, Exercice : 2026 « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT » La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes : Date : 05 AOUT 2026 Heure : 12 H 00 Le fuseau horaire de référence est l'heure locale (GMT/UTC + 1) visible sur la page de soumission.
22.2	Adresse des Maitres d'Ouvrage à utiliser pour l'envoi des offres : 4^{ème} RGPH BP 12932 YAOUNDE CAMEROUN N° 04/DCE/CN-4^{ème} RGPH /CN-RGAE/CSPM/2026 DU 08 JUILLET 2026
23.1	Date et heure limites de dépôt des offres : Les offres doivent être déposées au Service des Marchés du BUCREP, 1^{er} étage, Immeuble BUCREP situé derrière le Centre Régional des Impôts Omnisports, face à la Délégation Régionale des Marchés Publics du Centre au plus tard le 05 AOUT 2026 à 12 H 00 heure locale et revêtue de la mention : AVIS DE CONSULTATION °04/DCE/CN-4^{ème}RGPH/CN-RGAE/CSPM/2026 DU 08 JUILLET 2026 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°04291-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DGMAG/ CE5/NM du 25 juin 2026 relatif à la location de véhicules avec chauffeurs en deux (02) lots, pour le compte de la mutualisation du dénombrement principal du 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat et du module de base du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage. Financement : Budget de la Mutualisation du 4^{ème} RGPH-RGAE, Exercice : 2026 « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».
26.1	Lieu, date et heure de l'ouverture des plis : L'ouverture des plis administratifs, techniques et financiers aura lieu à la salle de conférence du BUCREP située 1^{er} étage, Immeuble BUCREP situé derrière le Centre Régional des Impôts Omnisports, face à la Délégation Régionale des Marchés Publics du Centre au plus tard le 05 AOUT 2026 A 13 H 00, heure locale.
43.1 et 43.2	Attribution du marché Les deux Maîtres d'Ouvrages attribuent le Marché au soumissionnaire dont l'offre aura été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et évaluée la moins-disante et ayant satisfait à tous les critères éliminatoires.

Grille d'évaluation

N°	DESIGNATION	NOTE OBTENUE	NOTE MAXIMALE
01	PRESENTATION ET CONSISTANCE DE L'OFFRE		
	Intercalaire couleur		0.25
	lisibilité		0.25
	reliure		0.25
	Pagination		0.25
SOUS TOTAL 1			01
02	REFERENCES DU SOUMISSIONNAIRE		
	Deux (02) projets de même envergure au cours des dix (10) dernières années		1
SOUS TOTAL 2			01
03	SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES VEHICULES PROPOSEES		
	Véhicules pouvant transporter cinq personnes		0.125
	Véhicule de type 4x4 double cabines avec bâche		0.125
	Disponibilité d'un certificat ou une attestation d'inspection délivrée par un garage reconnu par l'assureur dudit véhicule		0.125
	Dispose de Plus de cinq (05) véhicules		0.5
	Dispose Moins de cinq (05) véhicules		0.125
SOUS -TOTAL 3			01
04	QUALIFICATION DU PERSONNEL		
	Chef de mission ayant au moins un Baccalauréat avec au minimum 03 ans d'expérience dans la gestion d'un parc automobile		0.5
	Chauffeurs ayant au moins cinq (05) ans d'expérience et parlant au moins l'une des langues officielles (français ou anglais)		0.5
SOUS TOTAL 4			01
05	ETAT TECHNIQUE DES VEHICULES PROPOSES		

N°	DESIGNATION	NOTE OBTENUE	NOTE MAXIMALE
	Véhicules ayant une date de première mise en circulation inférieure à dix ans		0.25
	Véhicules disposant d'une assurance valide, au minimum au tiers		0.125
	Echéance de la prochaine vidange 7000 km		0.125
	Pneumatique monté et de secours en bon état		0.25
	Présence des équipements de prévention routière suivants (Deux calles métalliques ; Deux triangles de signalisation ; Une boîte à pharmacie avec composante non périmé ; Un gilet fluorescent ; Un cric avec clé de roue ; Un extincteur utilisable au moins trois mois avant péremption)		0.25
SOUS TOTAL 5			01
06	Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé à chaque page et signé à la dernière		01
SOUS TOTAL 6			01
07	Les Termes de Références (TDR) paraphés à chaque page et signés à la dernière		01
SOUS TOTAL 7			01
TOTAL GENERAL			07



**RECENSEMENT GENERAL DE
L'AGRICULTURE ET DE
L'ELEVAGE
GENERAL CENSUS OF
AGRICULTURE AND
LIVESTOCK**



**4^{ème} RECENSEMENT GENERAL DE
LA POPULATION ET DE
L'HABITAT
4TH GENERAL POPULATION AND
HOUSING CENSUS**

**MAITRES D'OUVRAGE : LE COORDONNATEUR NATIONAL
DU 4^{ème} RGPH ET LE COORDONNATEUR NATIONAL DU RGAE**

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER DE CONSULTATION D'ENTREPRISES N°04/DCE/4^{ème}RGPH-
RGAE/CSPM/2026 DU 08 JUILLET 2026 APRES AUTORISATION DE GRE A GRE
N°04291-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DGMAG/ CE5/NM du 25 juin 2026 RELATIF
A LA LOCATION VEHICULES AVEC CHAUFFEUR POUR LE COMPTE DE LA
MUTUALISATION DU DENOMBREMENT PRINCIPAL DU 4^{ème}RECENSEMENT
GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT ET DU MODULE DE BASE
DU RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE EN
DEUX (02) LOTS.**

FINANCEMENT : Budget de la Mutualisation du 4^{ème} RGPH-RGAE

Imputation : 61203D1.4.1

Exercice : 2026

**PIECE N°4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES
PARTICULIERES (CCAP)**

Table des matières

	Pages
CHAPITRE I : GENERALITES	36
.....	
Article 1 Objet du marché	36
.....	
Article 2 Procédure de passation du marché	36
.....	
Article 3 Définitions et attributions	36
Article 4 Langue, loi et réglementation applicables	36
.....	
Article 5 Normes	37
Article 6 Pièces constitutives du marché	37
Article 7 Textes généraux applicables	37
.....	
Article 8 Communication	38
Article 9 Ordre de service	38
Article 10 Matériel et personnel du fournisseur	
CHAPITRE II CLAUSES FINANCIERES	39
.....	
Article 11 Garanties et cautions	39
Article 12 Montant du marché	39
.....	
Article 13 Lieu et mode de paiement	39
.....	
Article 14 Variation des prix	39
Article 15 Formules de révision des prix	
Article 16 Formules d'actualisation des prix	39
Article 17 Avances	39
Article 18 Paieement	39
Article 19 Intérêts moratoires	40
Article 20 Pénalités de retard	40
Article 21 Régime fiscal et douanier	40
Article 22 Timbres et enregistrement des Marchés	41
CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS	41
.....	
Article 23 Brevet	41
Article 24 Lieu et délais de livraison	41
Article 25 Rôles et responsabilités du fournisseur	41
Article 26 Transport et assurances	41
Article 27 Essais et services connexes	41
Article 28 Service après-vente et consommables	41
CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION	41
.....	
Article 29 Documents à fournir avant la réception technique	41
Article 30 Réception provisoire	42
.....	
Article 31 Documents à fournir après réception provisoire	42
Article 32 Délai de garantie	43
.....	

Article 33	Réception définitive	43
CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES		43
.....		
Article 34	Résiliation du marché	43
Article 35	Cas de force majeure	43
Article 36	Différends et litiges	43
Article 37	Edition et diffusion du présent marché	42
Article 38 et dernier	Entrée en vigueur du marché	43

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1 : Objet du marché

1.1 Objet du marché

Le présent contrat a pour objet **la location de quarante-cinq (45) véhicules avec chauffeurs pour le LOT 1 et trois véhicules avec chauffeurs pour le LOT 2** le compte de la mutualisation du Dénombrement Principal du Quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (4^{ème}RGPH) et le Module de Base du recensement général de l'agriculture et l'élevage (RGAE) suivant les caractéristiques définies dans les spécifications techniques et les quantités définies dans le devis estimatif.

1.2 Consistance des prestations

Les prestations objet du présent Appel d'Offres consistent en la **location de quarante-cinq (45) véhicules pour le LOT 1 et trois véhicules pour le LOT 2 véhicules de type 4 x 4, double cabine, de 09 CV au moins munis d'une bâche avec chauffeur** pour le compte de la mutualisation du Dénombrement Principal du Quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (4^{ème} RGPH) et le Module de Base du recensement général de l'agriculture et l'élevage (RGAE).

Article 2 : Procédure de passation du marché

Le présent marché est passé après consultation d'entreprises **N°04/DCE/CN-4^{ème}RGPH /CN-RGAE/CSPM/2026 DU 08 JUILLET 2026.**

Article 3 : Définitions et attributions

3.1. Définitions générales

L'Autorité Contractante est le Maitre d'Ouvrage du 4^{ème} RGPH et le Maitre d'Ouvrage du RGAE. A ce titre, ils assurent le bon fonctionnement et le contrôle des Marchés Publics ;

Les Maitres d'Ouvrage Délégués sont : Le Coordonnateur National du 4^{ème}RGPH et le Coordonnateur National du RGAE. Ils représentent les administrations bénéficiaires des prestations ;

- **Le Chef de Service du Marché** : est le chef des services Administratifs, financiers, comptables et des marchés du 4^{ème} RGPH et du RGAE. Ils veillent au respect des Clauses Administratives, Techniques et Financières et des délais contractuels. Ils arrêtent toutes les dispositions technico-financières et représente les Maitres d'Ouvrage auprès des instances compétentes d'arbitrage des litiges.

- **L'Ingénieur du Marché** : est le chef des services techniques du 4^{ème} RGPH et le chef des services techniques du RGAE. Ils sont chargés du suivi de l'exécution du marché. Ils apprécient, décident et donnent toutes les instructions n'entraînant aucune incidence financière. Il rend compte au Chef de service du marché.

- **Le Fournisseur** est

3.2. Nantissement

En vue de l'application du régime de nantissement institué par le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, sont désignés comme :

- L'autorité chargée de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses est **Le, Coordonnateur National du 4^{ème} RGPH et Le Coordonnateur National du RGAE ;**
- Le responsable chargé du paiement est **le Régisseur du compte de la mutualisation ;**

- Les responsables compétents pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent Marché sont le **Coordonnateur National du 4^{ème}RGPH et le Coordonnateur National du RGAE** ;
- L'autorité chargée de l'ordonnancement des paiements est : **Le Coordonnateur National du 4^{ème} RGPH et le Coordonnateur National du RGAE** ;

Article 4 : Langue, lois et règlements applicables

4.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

4.2. Le Fournisseur s'engage à observer les lois, règlements, en vigueur en République du Cameroun et ce, aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du Marché.

Si, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

Article 5 Normes

5.1 Les fournitures livrées en exécution du présent marché seront conformes aux normes fixées dans les Spécifications Techniques et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

5.2. Le Fournisseur étudiera, exécutera et garantira les fournitures et prestations du présent marché en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

Article 6 : Pièces constitutives du marché

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité :

1. la lettre de soumission ou l'acte d'engagement ;
2. la soumission du Fournisseur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et au Cahier des Spécifications Techniques (ST) ci-dessous visés ;
3. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. les Spécifications Techniques (ST)
5. les éléments propres à la détermination du montant du marché tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires ; l'état des prix forfaitaires ; le détail ou le devis estimatif ; la décomposition des prix forfaitaires et/ou le sous-détail des prix unitaires ;
- 6 le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures mis en vigueur par arrêté N° 033 du 13 février 2007 ;
7. le ou les cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux prestations faisant l'objet du marché.

Article 7 : Textes généraux applicables

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

1. la Constitution de la République du Cameroun ;
2. la loi n°92/007 du 14 août 1992 portant Code de travail ;
3. la loi n° 096/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;
4. la loi N° 98/013 du 14 juil. 1998 relative à la concurrence ;
5. la loi n°2008/003 du 14 avril 2008 régissant les dépôts et consignations ;
6. la loi N°2010/012 du 21 décembre 2010 relative à la cyber sécurité et la cyber criminalité au Cameroun ;
7. la loi N° 2010/021 du 21 décembre 2010 régissant le commerce électronique au Cameroun ;
8. la loi-cadre N° 2011/012 du 6 mai 2011 portant protection du consommateur au Cameroun ;
9. la loi N° 2015/006 du 20 avril 2015 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N° 2010/013 du 21 décembre 2010 régissant les communications électroniques au Cameroun ;
10. la loi n° 2015/018 du 21 décembre 2015 régissant l'activité commerciale au Cameroun ;
11. la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
12. la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et les autres entités publiques ;
13. la loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025 ;
14. la loi n°2024/020 du 23 décembre 2024 portant fiscalité locale ;
15. le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses textes modificatifs subséquents ;
16. le décret n°2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
17. le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
18. le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des marchés publics, modifié et complété par le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;
19. le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au code des marchés publics ;
20. le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application;
21. le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
22. le décret n°2023/08500/PM du 01 décembre 2023 fixant les modalités de transfert des fonds et valeurs dévolus à la Caisse de Dépôts et Consignation ;
23. l'arrêté n°093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des dossiers Dossier de Consultation ;
24. l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers de clauses administratives générales applicables aux marchés publics ;
25. l'arrêté n°00000337/MINFI du 28 février 2024 fixant les modalités d'agrément et de cessation d'activités des prestataires de services de paiement par voie électronique au Cameroun ;
26. l'arrêté n°333/A/MINMAP/CAB du 27 décembre 2024 fixant le calendrier de migration vers la passation des marchés publics par voie électronique ;
27. la circulaire 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code de marché ;
28. la circulaire n°00007/LC/MINMAP/CAB du 20 mars 2024 portant instructions relatives à la mise en vigueur des Dossiers Types Dossier de Consultation (DTAO), des Manuels, Guides et Outils de Facilitation de la Passation, de l'Exécution, du Suivi et du Contrôle et de la Régulation des Marchés Publics, induits par les réformes du système des marchés publics ;
29. la circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instruction relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes

subventionnés pour l'exercice 2026 ;

30. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché ;
31. les normes en vigueur.

Article 8 : Communication

8.1. Toutes communications au titre du présent marché sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après :

- a. Dans le cas où le Fournisseur est le destinataire, les correspondances seront valablement adressées à son siège.
- b. Dans le cas où les Maîtres d'Ouvrage sont les destinataires : **Madame Le Coordonnateur National du 4^{ème} RGPH et Monsieur Le Coordonnateur National du RGAE**, avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service, à l'Ingénieur, le cas échéant.

8.2. Le Fournisseur adressera toutes notifications écrites ou correspondances aux Maîtres d'Ouvrage, avec copie à l'Autorité Contractante, et au Chef de Service.

Article 9 : Ordres de service

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

9.1 L'ordre de service de commencer les prestations est signé par les deux Maîtres d'Ouvrage et notifié par le Chef de service du marché, avec copie à l'Ingénieur du marché, et à l'Organisme Payeur.

9.2 Les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai de livraison du marché seront signés par les deux Maîtres d'Ouvrage et notifiés par le Chef de service du marché, avec copie à l'Ingénieur du marché et à l'Organisme Payeur. Le visa préalable du Régisseur de la mutualisation sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.

9.3. Les ordres de service de suspension et de reprise des prestations pour cause d'intempéries ou autre cas de force majeure, seront signés par les deux Maîtres d'Ouvrage sur proposition du Chef Service du marché après avis de l'ingénieur et notifiés au cocontractant par le Chef de Service du marché avec copie à l'ingénieur.

9.4. S'agissant des ordres de service signés par les Maîtres d'Ouvrage et notifiés par le Chef de Service du marché, la notification doit être faite dans un **délai maximum de sept (07) jours** à compter de la date de transmission par les Maîtres d'Ouvrage au Chef de Service du marché. **Passé ce délai, l'Autorité Contractante constate la carence du Chef Service du marché, se substitue à lui et procède à ladite notification.**

9.5 Une copie de tous les ordres de service sera transmise au Ministère des Marchés Publics (MINMAP).

Article 10 : Matériel et personnel du fournisseur

10.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit par les Maîtres d'Ouvrage. En cas de modification, le fournisseur le fera remplacer par un personnel de compétence (qualifications et expérience) au moins égale ou par un matériel de performance similaire et en bon état de marche.

10.2. Toute modification unilatérale apportée aux propositions en matériel et en personnel d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant les prestations constitue un motif de résiliation marché tel que visé à l'article 34 ci-dessous ou d'application de pénalités.

10.3 Le fournisseur utilisera le matériel approprié dans le projet d'exécution pour la bonne exécution des prestations selon les règles de l'art. Toute modification apportée sera notifiée aux Maîtres d'Ouvrage Délégués.

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

Article 11 : Garanties et cautions

11.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à **2%** du montant TTC du marché soit **un million huit cent trente-six mille (1 836 000) pour le LOT 1 et quarante-quatre mille (44 000) pour le LOT 2.**

Il est constitué et transmis au chef du service du marché dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de notification du marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai de un (01) mois suivant la date de réception définitive des prestations, à la suite d'une main levée délivrée par les Maîtres d'Ouvrage après demande du Fournisseur.

11.2. Cautionnement de garantie

Sans objet

Article 12 : Montant du marché

Le montant du présent marché, tel qu'il ressort du devis estimatif ci-joint, est de _____
(en chiffres) _____ (en lettres) Francs CFA toutes taxes comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : _____ (____) francs CFA
- Montant de la TVA : _____ (____) francs CFA
- Net à percevoir = HTVA-(TSR et/ou AIR)

Article 13 : Lieu et mode de paiement

Les Maîtres d'Ouvrage se libéreront des sommes dues par virement dans le compte n° _____ ouvert au nom du fournisseur à la banque _____

Article 14 : Variation des prix

Les prix sont fermes et non révisables.

Article 15 : Avance de démarrage

Aucune avance de démarrage ne sera accordée par les deux Maîtres d'Ouvrage

Article 16 : Paiement des prestations

Les paiements seront émis sur la base des factures établis et présentés par le Cocontractant et revêtus du visa préalable du MINMAP.

Le Cocontractant sera rémunéré dans un délai maximum de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de réception par les Maîtres d'Ouvrage du dossier de paiement comprenant les documents ci-après :

- 1- une facture en sept (07) exemplaires dont un original timbré ;
- 2- trois (03) exemplaires du procès-verbal de réception dont un original et deux copies ;
- 3- trois (03) exemplaires du marché enregistré ;
- 4- un dossier administratif et fiscal complet composé des pièces suivantes :
 - une photocopie légalisée de la patente de l'exercice en cours ;
 - une photocopie légalisée du registre de commerce ;
 - une photocopie légalisée de la carte de contribuable ;
 - une attestation de non faillite ;
 - une attestation de domiciliation bancaire ;
 - une attestation pour soumission en cours de validité (APS) ;
 - l'original de la quittance d'enregistrement du marché.

Article 17 : Intérêts moratoires

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément à l'article 167 du décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics.

Article 18 : Pénalités

A. Pénalités de retard

18.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a. Un deux millième (1/2000^e) du montant TTC du marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;
- b. Un millième (1/1000^e) du montant TTC du marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

18.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base et de ses avenants éventuels.

Article 19 : Régime fiscal et douanier

Conformément au décret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003 qui définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des marchés publics. La fiscalité applicable au présent marché comporte notamment:

- Des impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux, y compris l'AIR qui constitue un précompte de l'impôt sur les Sociétés ;
- Des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du code des impôts ;
- Des droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le marché :
 - Des droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (droits de douanes, TVA, taxe informatique) ;
 - Des droits et taxes communaux ;
 - Des droits et taxes relatifs aux prélèvements des matériaux et d'eau.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes.

Le prix TTC s'entend TVA incluse.

Article 20 : Timbres et enregistrement des marchés

Sept (07) exemplaires originaux du marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du fournisseur, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

Article 21 : Brevet

Sans objet

Article 22 : Lieu et délais de livraison

22.1. Le lieu de livraison est Le BUCREP pour une utilisation sur le territoire du Cameroun.

22.2. Le délai d'exécution des prestations objet du présent marché est de **trente (30) jours pour le LOT 1 et dix (10) jours pour le LOT 2.**

22.3. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

Article 23 : Rôles et responsabilités du fournisseur

Le fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture des biens tels que décrits dans les Spécifications techniques, sous le contrôle des Maîtres d'Ouvrage et de l'Ingénieur et ce conformément au présent marché et aux règles et normes en vigueur.

Article 24 : Transport et Assurances

Les risques de toutes natures sur les fournitures pendant l'exécution de la prestation doivent être couverts par une assurance prise par le Fournisseur.

Article 25 : Essais et services connexes

Sans objet

Article 26 : Continuité du service

Sans objet

CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION**Article 27 : Commission de réception**

Avant la réception, le prestataire demande par écrit aux Maîtres d'Ouvrage et à l'ingénieur l'organisation des travaux de la Commission de réception.

La Commission de réception sera composée des membres suivants :

1. Les deux Maîtres d'Ouvrage ou leurs représentants, Co-Présidents ;
2. Les Chef de Service du marché du 4^{ème} RGPH et du RGAE, Membres ;
3. L'Ingénieur du marché du 4^{ème} RGPH et du RGAE ; Rapporteurs ;
4. Un Représentant du MINMAP Observateur ;
5. Le Responsable chargé de la logistique du RGAE et le Comptable Matière du 4^{ème} RGPH.
6. Le prestataire ou son représentant, Invité.

Les membres de la commission sont convoqués à la réception par courrier dans un délai de cinq (05) jours avant la date de réception.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES**Article 28 : Résiliation du marché**

Le marché peut être résilié comme prévu dans les conditions stipulées aux articles 42, 43, 44, 45, 46 et 47 du CCAG, notamment dans l'un des cas de :

- Retard de plus de 15 jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des prestations de plus de 07 jours calendaires ;
- Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10% du montant des prestations ;
- Refus de la reprise des prestations non conformes ;
- Défaillance du Fournisseur ;
- Non-paiement persistant des prestations

Article 29 : Cas de force majeure

La force majeure s'entend de tout événement imprévisible et irrésistible empêchant le Prestataire de remplir tout ou partie de ses obligations contractuelles.

Les cas de force majeure devront être signalés aux Maîtres d'ouvrage dans un délai de 72 heures à compter du début de l'événement. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

Dans tous les cas, il appartient aux Maîtres d'ouvrage de faire apprécier par une Commission constituée à cet effet, les cas de force majeure évoquée et les preuves fournies par le Prestataire.

Article 30 : Différends et litiges

Les différends ou litiges nés de l'exécution du présent marché peuvent faire l'objet d'un règlement à l'amiable.

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente du siège des Maîtres d'Ouvrage.

Article 31 : Edition et diffusion du présent marché

Vingt (20) exemplaires du présent marché seront édités par les soins des Co-Maitres d'Ouvrages.

Article 32 : Actes de corruption

Le Fournisseur reconnaît n'avoir commis aucun acte de corruption concernant le présent marché

Article 33 et dernier : Entrée en vigueur du marché

Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par *l'Autorité Contractante*. Il entrera en vigueur dès sa notification au fournisseur par cette dernière.

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie



**RECENSEMENT GENERAL DE
L'AGRICULTURE ET DE
L'ELEVAGE
GENERAL CENSUS OF
AGRICULTURE AND LIVESTOCK**

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland



**4^{ème} RECENSEMENT GENERAL DE LA
POPULATION ET DE L'HABITAT
4TH GENERAL POPULATION AND
HOUSING CENSUS**

**MAITRES D'OUVRAGE : LE COORDONNATEUR NATIONAL DU 4^{ème}
RGPH ET LE COORDONNATEUR NATIONAL DU RGAE**

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER DE CONSULTATION D'ENTREPRISES N°04/DCE/4^{ème}RGPH-
RGAE/CSPM/2026 DU 08 JUILLET 2026 APRES AUTORISATION DE GRE A GRE
N°04291-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DGMAG/ CE5/NM du 25 juin 2026
RELATIF A LA LOCATION VEHICULES AVEC CHAUFFEUR POUR LE
COMPTE DE LA MUTUALISATION DU DENOMBREMENT PRINCIPAL DU
4^{ème}RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT ET DU
MODULE DE BASE DU RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DE
L'ELEVAGE EN DEUX (02) LOTS.**

FINANCEMENT : Budget de la Mutualisation du 4^{ème} RGPH-RGAE

Imputation : 61203D1.4.1

Exercice : 2026

PIECE N°5 : TERMES DE REFERENCES (TDR)

1. Objet

Les présents termes de référence sont établis en vue :

- De décrire, de spécifier et de circonscrire les différentes activités à réaliser dans le cadre du dossier de consultation en cours ;
- De la sélection de deux (02) prestataires de services pour la mise à disposition avec chauffeurs et entretien de **quarante-cinq (45) véhicules Pick-up 4X4 double cabine avec carrosserie bâchée et trois (03) véhicules Pick-up 4X4 double cabine avec carrosserie bâchée** ;
- De définir l'ensemble des prestations à réaliser par le prestataire dans le cadre de l'appel d'offres pour une durée de **trente (30) jours pour le LOT 1 et dix (10) jours pour le LOT 2**.

2. Préparation et soumission des offres

Les soumissionnaires devront s'assurer qu'aucune ambiguïté n'existe dans le Dossier de consultation en ce qui concerne les informations fournies et les demandes formulées par les Coordinations Nationales du 4^{ème} RGPH/RGAE.

Ils devront s'informer et s'assurer eux-mêmes des conditions existantes sur le site et obtenir toutes les données nécessaires à l'exécution des prestations.

3. Composition de l'offre

L'offre du soumissionnaire devra être conforme aux prescriptions du RPAC, outre lesdites réquisitions, il sera tenu compte lors de l'analyse des offres des spécifiés suivantes :

- Les caractéristiques techniques des véhicules à mettre à la disposition des Coordinations Nationales du 4^{ème} RGPH/RGAE dans le cadre du contrat à venir ;
- La composition de l'équipe qui sera affecté pour la mission ;
- Les moyens d'intervention sur site pour l'exécution du contrat ;
- Les garanties de dépannage (remplacement de véhicule et chauffeur) en cas de non disponibilité de pièces de rechange.

4. Description des véhicules

- a. Les véhicules sont de type Pick-up 4X4 double cabine avec carrosserie bâchée pour les deux lots, diesel, pouvant transporter cinq (05) personnes dont le chauffeur, avec outillage minimum disponible tel qu'exigé dans le cadre de la sécurité routière sur le territoire du Cameroun.
- b. Les véhicules proposés doivent être en bon état sous tous les aspects dont particulièrement l'aspect fonctionnel et doivent avoir une date de première mise en circulation inférieure ou égale à dix (10) ans. Ils seront soumis à une inspection par le personnel compétent des Coordinations Nationales du 4^{ème} RGPH/RGAE ou tout expert en la matière invité par ces dernières.
- c. Chaque véhicule proposé devra être inspecté par un garage reconnu par l'assureur dudit véhicule. Un certificat ou une attestation d'inspection devra être fourni(e).
- d. En cas de panne ou de toute autre indisponibilité (véhicules et chauffeurs), le fournisseur devra assurer

le remplacement du véhicule en panne ou remédier à l'indisponibilité (véhicules et chauffeurs), dans un délai maximum de (48) quarante-huit heures.

- e. Les véhicules doivent avoir une assurance valide, au minimum au tiers, avec un certificat correspondant aux numéros de plaque ou de châssis.
- f. Les véhicules seront proposés sur une base individuelle.
- g. L'arrangement à long terme listera précisément chacun des véhicules qualifiés et retenus.
- h. Aucun véhicule ne sera accepté s'il n'a pas fait l'objet de l'inspection sus citée.
- i. Tout remplacement du véhicule devra être notifié par écrit pour son inspection et approbation, sur présentation de tous les documents requis exigés.
- j. A la livraison, les véhicules devront satisfaire les conditions suivantes :
 - i. Echéance prochaine vidange à 7 000 km au moins
 - ii. Véhicule propre
 - iii. Pneumatique monté et de secours en bon état
 - iv. Equipement de sécurité présente
- k. Les documents et équipements minimum requis sont ceux exigibles dans la réglementation en vigueur au Cameroun pour la circulation sur la voie publique de véhicules. Il s'agit entre autres : de la carte d'immatriculation ou récépissé, de la carte de visite technique, du certificat d'assurance, du permis de conduire du chauffeur proposé en cours de validité. Le véhicule doit également être en règle avec les obligations fiscales et douanières.

De plus les équipements suivants de prévention routière devront être présents dans le véhicule :

 - Deux calles métalliques ;
 - Deux triangles de signalisation ;
 - Une boîte à pharmacie avec composante non périmé ;
 - Un gilet fluorescent ;
 - Un cric avec clé de roue ;
 - Un extincteur en utilisable au moins trois mois avant péremption.

5. Ressources humaines allouées au projet

- a. Les chauffeurs : Les chauffeurs doivent être expérimentés, ils devraient avoir au moins cinq (05) ans d'expérience et parler au moins l'une des langues officielles (français ou anglais). Le prestataire devra s'assurer de la disponibilité des chauffeurs 24 heures sur 24. En cas d'empêchement ou d'indisponibilité d'un chauffeur, il devra s'assurer de son remplacement dans les 72 heures. **De même, le prestataire devra assurer la prise en charge totale des besoins courants des chauffeurs (salaires, subsistance et autres) ;**

- b. Pour les chauffeurs parler l'une des langues de la région d'opération est un atout ;
- c. Le chef de mission : ayant au moins un Baccalauréat avec au minimum 03 ans d'expérience dans la gestion d'un parc automobile.

6. La maintenance des véhicules

La maintenance préventive :

Elle est assurée par les services techniques compétents des coordinations Nationales du 4^{ème} RGPH et du RGAE et comprend les actes suivants :

- Contrôle et appoint des niveaux d'huile pour le pont, la boîte de transfert, boîte de vitesse, frein, direction et embrayage ;
- Contrôle et appoint des niveaux de liquide de refroidissement et de lave glace ;
- Contrôle des luminaires;
- Graissage des boulons et des suspensions ;
- Contrôle du freinage, embrayage et batterie ;
- Contrôle de la climatisation;
- Changement de filtre à huile, à carburant et à air.

La maintenance curative : il s'agit de la réparation de tout organe défectueux sur le véhicule pendant la période d'affectation aux opérations. Elle est à la charge du loueur et un véhicule de remplacement doit être fourni en cas d'immobilisation de plus de 48 heures.

Les pneumatiques :

Tout acte d'entretien de pneumatique à savoir équilibrage, collage et gonflage des roues est à la charge des coordinations Nationales du 4^{ème} RGPH et du RGAE.

Le véhicule doit être fourni avec des pneumatiques en bon état. En cas de détérioration des roues nécessitant leur remplacement, le loueur devra fournir les roues de rechange.

Les déplacements

Chacune des équipes se déplacera exclusivement dans sa zone d'affectation. Chaque zone d'affectation devra avoir un lieu en guise de base. Tout déplacement journalier devra avoir pour point de départ le lieu de base de la région et pour point de retour le lieu de base de la région.

Les biens et personnes transportés

Les véhicules devront transporter les éléments suivants :

- Les membres de l'équipe de travail dans la limite autorisé, sans surcharge ;
- Le matériel de travail de l'équipe projet.

7. Durée de la mission

La durée de la mission est de **trente (30) jours pour le LOT 1 et dix (10) jours pour le LOT 2.**

8. Circuit d'information

a. Les réunions

Des réunions hebdomadaires ou à la demande des Maitres d'ouvrage seront organisées entre le prestataire et le maitre d'ouvrage en vue du suivi et l'exécution du marché.

Ces réunions aborderont les thèmes ci-après :

- Préparations des missions ou intervention à court terme ;
- Problèmes rencontrés dans l'exécution des travaux du présent contrat ;
- Finalisation des plannings d'intervention ;

Les réunions mensuelles seront orientées vers les méthodes à moyens termes. Elles permettront d'analyser et de conforter les plannings mensuels, et mesurer les écarts, d'analyser les points critiques, de suivre l'évolution d'ensemble du contrat et d'apporter les corrections éventuelles permettant d'améliorer l'efficacité globale des prestations.

Etc....

b. Les rapports d'interventions

Après chaque intervention programmée ou corrective dépassant le cadre des travaux de routine, le prestataire établira un rapport technique mentionnant l'équipe responsable ; la date d'intervention, les causes d'intervention, un bref résumé des travaux réalisés ainsi que les répercussions sur les opérations futures, l'état des véhicules etc...

A la fin de chaque mois, le prestataire transmettra un rapport d'activités aux Maitres d'ouvrage.

Un rapport final sera transmis au Maitre d'ouvrage à la fin de la prestation.

9. MOYENS DE TRANSPORT

- a. Le prestataire aura la responsabilité de mettre à la charge de son personnel des moyens de transport au travail et à des différents déplacements pour la réalisation des tâches de maintenance ;
- b. Le prestataire dotera son personnel de moyens de communication fiable permettant de répondre aux appels à partir d'un poste fixe des Coordinations Nationales du 4ème RGPH/RGAE.

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie



**RECENSEMENT GENERAL DE
L'AGRICULTURE ET DE
L'ELEVAGE
GENERAL CENSUS OF
AGRICULTURE AND LIVESTOCK**

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland



**4^{ème} RECENSEMENT GENERAL DE LA
POPULATION ET DE L'HABITAT
4TH GENERAL POPULATION AND
HOUSING CENSUS**

**MAITRES D'OUVRAGE : LE COORDONNATEUR NATIONAL DU 4^{ème}
RGPH ET LE COORDONNATEUR NATIONAL DU RGAE**

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER DE CONSULTATION D'ENTREPRISES N°04/DCE/4^{ème}RGPH-
RGAE/CSPM/2026 DU 08 JUILLET 2026 APRES AUTORISATION DE GRE A GRE
N°04291-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DGMAG/ CE5/NM du 25 juin 2026
RELATIF A LA LOCATION VEHICULES AVEC CHAUFFEUR POUR LE
COMPTE DE LA MUTUALISATION DU DENOMBREMENT PRINCIPAL DU
4^{ème}RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT ET DU
MODULE DE BASE DU RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DE
L'ELEVAGE EN DEUX (02) LOTS.**

FINANCEMENT : Budget de la Mutualisation du 4^{ème} RGPH-RGAE

Imputation : 61203D1.4.1

Exercice : 2026

**PIECE N°6 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ET
FORFAITAIRE**

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**LOT 1**

Prix n°	Description des fournitures	Unité	Prix unitaires HTVA en chiffres	Prix unitaires HTVA en lettres
01	Location de véhicules avec chauffeurs	U		

LOT 2

Prix n°	Description des fournitures	Unité	Prix unitaires HTVA en chiffres	Prix unitaires HTVA en lettres
01	Location de véhicules avec chauffeurs	U		

Nom du Soumissionnaire.....

Signature.....

Date.....

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie



**RECENSEMENT GENERAL DE
L'AGRICULTURE ET DE
L'ELEVAGE
GENERAL CENSUS OF
AGRICULTURE AND LIVESTOCK**

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland



**4^{ème} RECENSEMENT GENERAL DE LA
POPULATION ET DE L'HABITAT
4TH GENERAL POPULATION AND
HOUSING CENSUS**

**MAITRES D'OUVRAGE : LE COORDONNATEUR NATIONAL DU 4^{ème}
RGPH ET LE COORDONNATEUR NATIONAL DU RGAE**

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER DE CONSULTATION D'ENTREPRISES N°04/DCE/4^{ème}RGPH-
RGAE/CSPM/2026 DU 08 JUILLET 2026 APRES AUTORISATION DE GRE A
GRE N°04291-26/L/PR/MINMAP/SG/ DGMAS/DGMAG/CE5/NM du 25 juin 2026
RELATIF A LA LOCATION VEHICULES AVEC CHAUFFEUR POUR LE
COMPTE DE LA MUTUALISATION DU DENOMBREMENT PRINCIPAL DU
4^{ème}RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT ET
DU MODULE DE BASE DU RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE EN DEUX (02) LOTS.**

FINANCEMENT : Budget de la Mutualisation du 4^{ème} RGPH-RGAE

Imputation : 61203D1.4.1

Exercice : 2026

PIECE N°7 : CADRE DU DETAIL ESTIMATIF

DETAIL ESTIMATIF

LOT 1

Prix n°	Description des fournitures	Unité	Quantité	P.U	P.T
01	Location de véhicules avec chauffeurs	U	45		
TOTAL HTVA					
TVA (19,25%)					
MONTANT TTC					
AIR (5,5%) ou (2,2%)					
NET A MANDATER					

LOT 2

Prix n°	Description des fournitures	Unité	Quantité	P.U	P.T
01	Location de véhicules avec chauffeurs	U	03		
TOTAL HTVA					
TVA (19,25%)					
MONTANT TTC					
AIR (5,5%) ou (2,2%)					
NET A MANDATER					

Nom du Soumissionnaire

Cachet, signature et date

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie



**RECENSEMENT GENERAL DE
L'AGRICULTURE ET DE
L'ELEVAGE
GENERAL CENSUS OF
AGRICULTURE AND LIVESTOCK**

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland



**4^{ème} RECENSEMENT GENERAL DE LA
POPULATION ET DE L'HABITAT
4TH GENERAL POPULATION AND
HOUSING CENSUS**

**MAITRES D'OUVRAGE : LE COORDONNATEUR NATIONAL DU 4^{ème}
RGPH ET LE COORDONNATEUR NATIONAL DU RGAE**

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER DE CONSULTATION D'ENTREPRISES N°04/DCE/4^{ème}RGPH-
RGAE/CSPM/2026 DU 08 JUILLET 2026 APRES AUTORISATION DE GRE A GRE
N°04291-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DGMAG/ CE5/NM du 25 juin 2026 RELATIF
A LA LOCATION VEHICULES AVEC CHAUFFEUR POUR LE COMPTE DE LA
MUTUALISATION DU DENOMBREMENT PRINCIPAL DU 4^{ème}RECENSEMENT
GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT ET DU MODULE DE BASE
DU RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE EN
DEUX (02) LOTS.**

FINANCEMENT : Budget de la Mutualisation du 4^{ème} RGPH-RGAE

Imputation : 61203D1.4.1

Exercice : 2026

**PIECE N°8 : CADRE DU SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES ET
FORFAITAIRE**

Sous –détail des prix unitaires

LOT 1

N°	Désignation	Coût de production	Transport	Frais de livraison	Autres coûts	Marge	Prix unitaire HTVA
01	Location de véhicules avec chauffeurs						

LOT 2

N°	Désignation	Coût de production	Transport	Frais de livraison	Autres coûts	Marge	Prix unitaire HTVA
01	Location de véhicules avec chauffeurs						

Nom du Soumissionnaire _____

SIGNATURE _____

Date _____

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie



**RECENSEMENT GENERAL DE
L'AGRICULTURE ET DE
L'ELEVAGE
GENERAL CENSUS OF
AGRICULTURE AND LIVESTOCK**

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland



**4^{ème} RECENSEMENT GENERAL DE LA
POPULATION ET DE L'HABITAT
4TH GENERAL POPULATION AND
HOUSING CENSUS**

**MAITRES D'OUVRAGE : LE COORDONNATEUR NATIONAL DU 4^{ème}
RGPH ET LE COORDONNATEUR NATIONAL DU RGAE**

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER DE CONSULTATION D'ENTREPRISES N°04/DCE/4^{ème}RGPH-
RGAE/CSPM/2026 DU 08 JUILLET 2026 APRES AUTORISATION DE GRE A GRE
N°04291-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DGMAG/ CE5/NM du 25 juin 2026 RELATIF
A LA LOCATION VEHICULES AVEC CHAUFFEUR POUR LE COMPTE DE LA
MUTUALISATION DU DENOMBREMENT PRINCIPAL DU 4^{ème}RECENSEMENT
GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT ET DU MODULE DE BASE
DU RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE EN
DEUX (02) LOTS.**

FINANCEMENT : Budget de la Mutualisation du 4^{ème} RGPH-RGAE

Imputation : 61203D1.4.1

Exercice : 2026

PIECE N°09 : MODELE DU MARCHE

MARCHE N°M/ CN-4^{ème} RGPH/ CN-RGAE/CSPM/2026 DU _____
RELATIF A LA LOCATION DE VEHICULE AVEC CHAUFFEUR POUR LE COMPTE DE
LA MUTUALISATION DU DENOMBREMENT PRINCIPAL DU 4^{ème} RECENSEMENT
GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT ET DU MODULE DE BASE DU
RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE EN DEUX (02) LOTS

MAITRES D'OUVRAGE : Le Coordonnateur National du 4^{ème} RGPH et le
Coordonnateur National du RGAE

TITULAIRE DU MARCHE :
TELEPHONE :
B.P. :
N° RC :
N° CONTRIBUABLE :
N° COMPTE BANCAIRE :

OBJET DU MARCHE : **LOCATION DE VEHICULE AVEC CHAUFFEUR**

LIEU D'EXECUTION : **TERRITOIRE NATIONAL**

MONTANT DU MARCHE EN FCFA :

TTC	
HTVA	
TVA (19,25%)	
AIR (5,5%) ou (2,2%)	
NET A MANDATER	

DELAI D'EXECUTION : **trente (30) jours pour le LOT 1 et dix (10) jours pour le LOT 2.**

FINANCEMENT : **Budget de la Mutualisation du 4^{ème} RGPH-RGAE**

IMPUTATION : **61203D1.4.1**

EXERCICE : **2026**

SOUSCRIT, le.....
SIGNE, le
NOTIFIE, le.....
ENREGISTRE, le.....

ENTRE

**Le 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (4^{ème} RGPH) représenté par son
Coordonnateur National, BP 12932 Yaoundé,**

**Le Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage (RGAE) représenté par son
Coordonnateur National,**

Ci-après désignés « Les Maîtres d'Ouvrage»

D'UNE PART,

Et la société_____B.P :-----Tel-Fax-----N°R.C-----N° Contribuable-----

représentée par son Directeur Général, M. _____, ci-après dénommée« LE FOURNISSEUR »

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

TABLE DES MATIERES

Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Titre II : Descriptif de la fourniture

Titre III : Bordereau des prix

Titre IV : Détail estimatif

PAGEET DERNIERE DU MARCHE N°M/ CN-4^{ème}RGPH/CN-RGAE/CSPM/2026 DU PASSEE APRES DOSSIER DE CONSULTATION DE GRE A GRE N° 04/DC/ CN-4^{ème}RGPH/CN-RGAE /CSPM/2026 DU 08 JUILLET 2026
RELATIF A LA LOCATION DE VEHICULE AVEC CHAUFFEUR POUR LE COMPTE DE LA MUTUALISATION DU DENOMBREMENT PRINCIPAL DU 4^{ème}RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT ET DU MODULE DE BASE DU RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE EN DEUX (02) LOTS.

Avec :

Montant du MARCHE :

MONTANT DU MARCHE EN FCFA :

LOT 1

TTC	
HTVA	
TVA (19,25%)	
AIR (5,5%) ou (2,2%)	
NET A MANDATER	

LOT 2

TTC	
HTVA	
TVA (19,25%)	
AIR (5,5%) ou (2,2%)	
NET A MANDATER	

Lu et accepté par le fournisseur

Yaoundé, le

les Autorités contractantes

**LE COORDONNATEUR NATIONAL
DU RECENSEMENT GENERAL DE
L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
CO-MAITRE D'OUVRAGE**

M. MBAIRANODJI André

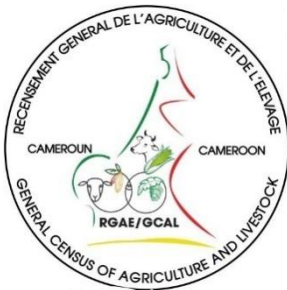
**LE COORDONNATEUR NATIONAL
DU 4^{ème} RECENSEMENT GENERAL DE LA
POPULATION ET DE L'HABITAT
CO-MAITRE D'OUVRAGE**

Mme. Bernadette MBARGA

Yaoundé, le

Enregistrement

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie



**RECENSEMENT GENERAL DE
L'AGRICULTURE ET DE
L'ELEVAGE
GENERAL CENSUS OF
AGRICULTURE AND LIVESTOCK**

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland



**4^{ème} RECENSEMENT GENERAL DE LA
POPULATION ET DE L'HABITAT
4TH GENERAL POPULATION AND
HOUSING CENSUS**

**MAITRES D'OUVRAGE : LE COORDONNATEUR NATIONAL DU 4^{ème}
RGPH ET LE COORDONNATEUR NATIONAL DU RGAE**

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER DE CONSULTATION D'ENTREPRISES N°04/DCE/ 4^{ème}RGPH-
RGAE/CSPM/2026 DU 08 JUILLET 2026 APRES AUTORISATION DE GRE A
GRE N°04291-26/L/PR/MINMAP/SG /DGMAS/DGMAG/CE5/NM du 25 juin 2026
RELATIF A LA LOCATION VEHICULES AVEC CHAUFFEUR POUR LE
COMPTE DE LA MUTUALISATION DU DENOMBREMENT PRINCIPAL DU
4^{ème}RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT ET
DU MODULE DE BASE DU RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE EN DEUX (02) LOTS.**

FINANCEMENT : Budget de la Mutualisation du 4^{ème} RGPH-RGAE

Imputation : 61203D1.4.1

Exercice : 2026

**PIECE N° 10 : MODELES DES PIECES A UTILISER PAR LE
SOUSSIONNAIRE**

SOMMAIRE

Annexe n° 1: Modèle Déclaration d'intention de soumissionner	
Annexe n° 2: Modèle de soumission	
Annexe n° 3: Modèle de caution de soumission	
Annexe n° 4: Modèle de cautionnement définitif	
Annexe n° 5: Modèle de caution d'avance de démarrage	
Annexe n° 6 : Modèle de caution de bonne exécution (retenue de garantie)	
Annexe n° 7 : Modèle <i>de</i> Lettre de soumission de la proposition technique	
Annexe n° 8: Modèle de Cadre du planning.....	
Annexe n° 9: Modèle de liste de personnels à mobiliser	
Annexe n° 10: Modèle de fiches de prestations susceptibles d'être sous traitées	
Annexe n° 11: Modèle de CV de personnels à mobiliser	
Annexe n° 12: Modèle de tableaux de référence du candidat	
Annexe n° 13: Modèle de descriptif de la méthodologie et du plan de travail	
Annexe n° 14: Modèle de fiche d'information relative au matériel essentiel	
Annexe n° 15: Modèle de déclaration sur l'honneur de visite du site	

ANNEXE N° 1 : MODELE DE DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

Je soussigné,

Nationalité :

Domicile :

Fonction :

En vertu de mes pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris connaissance du Dossier de Consultation National n° *[indiquer la nature de la prestation]*.

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cet Appel d'Offres.

Fait à _____ le _____

Signature, nom et cachet du soumissionnaire

ANNEXE N° 2 : MODELE DE SOUMISSION

Je, soussigné [indiquer le nom et la qualité du signataire] représentant la société, l'entreprise ou le groupement ⁽⁸⁾ dont le siège social est à inscrite au registre du commerce de sous le n°

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier d'Appel à candidatures y compris les additifs,

N° [rappeler l'objet de l'appel à candidatures]

- Me soumetts et m'engage à livrer les fournitures ou à exécuter les prestations conformément au dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre pour le lot n° à [en chiffres et en lettres] francs Cfa Hors TVA, et à francs CFA Toutes Taxes Comprises. [en chiffres et en lettres]
- M'engage à livrer les fournitures ou à exécuter les prestations dans un délai de mois
- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai jours [indiquer la durée de validité, en principe 90 jours] à compter de la date limite de remise des offres.
- Adhère entièrement à la charte d'intégrité et à la déclaration d'engagement environnemental et social jointes aux présents DAO.
- Adhère entièrement à la charte d'intégrité et à la déclaration d'engagement environnemental et social jointes aux présents DAO.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants:

.....

Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué se libérera des sommes dues par elle au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° ouvert au nom de

..... auprès de la banque Agence
de.....

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à.....
le.....

Signature de

En qualité de..... dûment
autorisé à signer les soumissions pour et au nom de⁽⁹⁾
.....

⁽⁸⁾ *Supprimer la mention inutile*

⁽⁹⁾ *Annexer la lettre de pouvoirs*

ANNEXE N° 3 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Organisme financier:

Référence de la Caution N°.....

Adressée à *[indiquer le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué et son adresse]*
Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d’Ouvrage »

Attendu que le Fournisseur....., ci-dessous désignée «le soumissionnaire», a soumis son offre en date du pour *[rappeler l’objet de l’appel à candidatures]*, ci-dessous désignée

«l’offre», et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à *[indiquer le montant]* Francs CFA,

Nous..... *[nom et adresse de l’organisme financier]*, représentée par..... *[noms des signataires]*, ci-dessous désignée «l’organisme financier», déclarons garantir le paiement au Maître d’Ouvrage *ou au Maître d’Ouvrage Délégué* de la somme maximale de *[indiquer le montant]* Francs CFA, que l’organisme financier s’engage à régler intégralement à au Maître d’Ouvrage *ou au Maître d’Ouvrage Délégué*, s’obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes:

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le dossier d’appel à candidatures ; ou

Si le soumissionnaire, s’étant vu notifié l’attribution du marché par le Maître d’Ouvrage *ou le Maître d’Ouvrage Délégué* pendant la période de validité:

- omet à signer ou refuse de signer l’Accord-cadre, alors qu’il est requis de le faire;
- omet ou refuse de fournir le cautionnement définitif de l’Accord-cadre (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage ou au Maître d’Ouvrage Délégué un montant allant jusqu’au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué notera que le montant qu’il réclame lui est dû parce que l’une ou l’autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu’il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d’Ouvrage *ou le Maître d’Ouvrage Délégué* pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu’au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d’Ouvrage *ou du Maître d’Ouvrage Délégué* tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

Le présent cautionnement est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites. *Signé et authentifié par l'organisme financier*

à.....,le.....

[Signature de l'organisme financier]

ANNEXE N°4 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Organisme financier:

Référence de la Caution : N°.....

Adressée à *[indiquer le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué et son adresse]* Cameroun,
ci-dessous désigné « le Maître d’Ouvrage»

Attendu que..... *[nom et adresse du fournisseur ou du prestataire]*, ci-dessous désigné «le

Fournisseur *ou du prestataire*», s’est engagé, en exécution du marché désigné «le marché», à réaliser
[indiquer la nature des fournitures et services connexes]

Attendu qu’il est stipulé dans le marché que le Fournisseur remettra au Maître d’Ouvrage ou au Maître d’Ouvrage Délégué un cautionnement définitif, d’un montant égal à *[indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5%]* du montant de la tranche du marché correspondant, comme garantie de l’exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,

Nous,.....

..... *[nom et adresse de banque]*, représentée

par..... *[noms des signataires]*,

ci-dessous désignée «l’organisme financier», nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage ou au Maître d’Ouvrage Délégué, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur ou le prestataire n’a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu’à concurrence de la somme de..... *[en chiffres et en lettres]*.

Nous convenons qu’aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d’une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif prend effet à compter de sa signature et dès notification du marché. La caution sera libérée dans un délai (indiquer le délai) à compter de la date de réception provisoire des fournitures.

Après le délai susvisé, la caution devient sans objet et doit nous être automatiquement retournée sans aucune forme de procédure.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué au titre de la présente garantie doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par l'Organisme financier, le

[Signature de la banque]

ANNEXE N°5 : MODELE DE CAUTIONNEMENT D'AVANCE DE DEMARRAGE

Organisme financier :

Référence du Cautionnement: N°

Adressée [indiquer le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué]

[Adresse du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué] ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué »

Nous soussignés (organisme financier, adresse), déclarons par la présente garantir, pour le compte de :
.....[le titulaire], au profit de

Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué [Adresse du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué] («le bénéficiaire»)

Le paiement, sans contestation et dès réception de la première demande écrite du bénéficiaire, déclarant que [le titulaire] ne s'est pas acquitté de ses obligations, relatives au remboursement de l'avance de démarrage selon les conditions du marché..... du relatif aux fournitures et services connexes [indiquer l'objet et les références de l'appel à candidatures et le lot, éventuellement], de la somme totale maximum correspondant à l'avance [quarante 40% du montant Toutes Taxes Comprises du marché n°, payable dès la notification de l'ordre de service correspondant, soit:..... francs CFA

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès réception des parts respectives de cette avance sur les comptes de [le titulaire] ouverts auprès de la banque sous le n°

Elle restera en vigueur jusqu'au remboursement de l'avance conformément à la procédure fixée par le CCAP. Toutefois, le montant du cautionnement sera réduit proportionnellement au remboursement de l'avance au fur et à mesure de son remboursement.

La loi et la juridiction applicables à la garantie sont celles de la République du Cameroun.

Signé et authentifié par l'organisme financier

à, le

[Signature de l'organisme financier]

ANNEXE N°6 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DE BONNE EXECUTION EN REMPLACEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE

Organisme financier.....

Référence du Cautionnement: N°.....

Adressée *[indiquer le Maître d'Ouvrage ou le Maître
d'Ouvrage Délégué]* *[Adresse du Maître d'Ouvrage ou du
Maître d'Ouvrage Délégué]* ci-dessous désigné «le Maître
d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué»

Attendu que*nom et adresse du fournisseur ou du
prestataire]*, ci-dessous désigné «le Fournisseur», s'est engagé, en exécution de l'Accord-cadre, à
livrer les fournitures de *[indiquer l'objet des prestation.*

Attendu qu'il est stipulé dans l'Accord-cadre que la retenue de garantie fixée à *[pourcentage
inférieur à 10% à préciser]* du montant minimum TTC de l'Accord-cadre peut être remplacée par
une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,

Nous,.....*adresse organisme financier]*, représentée par*noms des
signataires]*, et ci-dessous désignée «organisme financier»,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard
du Maître d'Ouvrage *ou du Maître d'Ouvrage Délégué*, au nom du Fournisseur ou du prestataire,
pour un montant maximum de..... *[en chiffres et en lettres]*, correspondant à
[pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant de l'Accord-cadre ⁽¹⁰⁾

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, dans un
délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le
Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître
d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué au titre du marché modifié le cas échéant par ses
avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce

soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des prestations figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant De la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu’aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d’une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur main levée délivrée par le Maître d’Ouvrage ou au Maître d’Ouvrage Délégué.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites. *Signé et authentifié par l’organisme financier*

à.....,le

.[signature de l’Organisme financier]

(10) Cas où la caution est établie une fois au démarrage des travaux et couvre la totalité de la garantie, soit 10% de l’Accord-cadre.

ANNEXE N°7 : LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

[Lieu, date]

À : *[Nom et adresse du maître d'ouvrage]*

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, [titre à préciser], avons l'honneur, conformément à votre DAO N°du.....relatif à....., de vous soumettre ci-joint, notre proposition technique pour la fourniture objet dudit DAO.

Au cas où cette proposition retiendrait votre attention, nous sommes entièrement disposés, sur la base du personnel proposé à entamer des négociations pour la meilleure conduite du projet.

Aussi, prenons-nous un ferme engagement pour le respect scrupuleux du contenu de ladite proposition technique, sous réserve des modifications éventuelles qui résulteraient des négociations du contrat.

Veillez agréer, Madame/Monsieur....., l'expression de notre parfaite considération./-

Signature du représentant

habilité : Nom et titre du

signataire :

Nom du Candidat : Adresse

ANNEXE N° 8 : MODELE DE CADRE DU PLANNING

Note sur la présentation des plannings

Les quantités, les rendements journaliers, la durée d'exécution des travaux et les ralentissements voire, les interruptions, devront ressortir clairement des plannings.

Le planning financier qui découle du planning des travaux devra indiquer mois par mois, les et montants prévisionnels des décomptes de travaux par poste et cumulés, en tenant compte de l'incidence des saisons de pluies, pour la solution de base et éventuellement la solution variante.

[Les cadres des plannings à préparer et insérer dans le Dossier Dossier de Consultation par le Maître d'Ouvrage]

CALENDRIER DES ACTIVITES (PROGRAMME DE TRAVAIL)

A. Préciser la nature de l'activité

	<i>[Mois ou semaines à compter du début de la mission]</i>											

*

B. Achèvement et soumission des rapports

Rapports	Date
1. Rapport initial	
2. Rapports d'avancement a. Premier rapport d'avancement b. Deuxième rapport	
3. Projet de rapport final	
4. Rapport final	

CALENDRIER DU PERSONNEL SPECIALISE

N°	Nom	Rapports à fournir	Personnel (sous forme de graphique à barres) ¹														Total personnel/mois		
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	n	Siège	Terrain ²	Total	
Personnel																			
1			[Siège]																
			[Terr.]																
2																			
n																			
														Total partiel					
														Total					

Rapports à fournir : _____

Durée des activités : _____

Signature : *(Représentant habilité)*

Nom : _____

Titre :

Adresse : _____

¹ Les mois sont comptés à partir du début de la mission. Par chaque agent indiquer séparément affectation au siège ou sur le terrain.

² Travail sur le terrain signifie travail exécuté en dehors du siège du consultant

ANNEXE N°9 : MODELE DE LISTE DU PERSONNEL A MOBILISER

e1. Personnel technique clé /de gestion

Nom	Fonction proposée	Qualification minimale	Années D'expérience Générale	Années d'Expérience Spécifique En Terme de projets similaires réalisés	Poste ou fonction Occupé (e) pour Chaque projet

1. Personnel d'appui (siège et local)

Nom	Spécialisation	Poste	Année d'Expérience	Attributions

**ANNEXE N°10 : MODELE FICHE DE PRESTATIONS
SUSCEPTIBLES D'ETRE SOUS-TRAITEES COMMANDEES**

N°	Désignation des Fournitures	Quantité (Nombre d'unités)
	<i>[Insérer la désignation des Fournitures]</i>	<i>[insérer la quantité des articles à fournir]</i>

N° Service	Désignation du Service	Unité de mesure
<i>[insérer le numéro du Service]</i>	<i>[insérer la désignation du service]</i>	<i>[unité de mesure]</i>

ANNEXE N°11 : MODELE DE CURRICULUM VITAE (CV) DU PERSONNEL SPECIALISE PROPOSE

Poste :

..... Nom du
Candidat :

..... Nom de l'employé :

Profession :

.. Diplômes :

..... Date de naissance :

..... Nombre d'années
d'emploi par le Candidat : Nationalité :

..... Affiliation à des associations/groupements professionnels : ..

Attributions spécifiques :

.....

.....

.....

Principales qualifications :

[En une demi-page environ, donner un aperçu des aspects de la formation et de l'expérience de l'employé les plus utiles à ses attributions dans le cadre de la mission. Indiquer le niveau des responsabilités exercées par lui/elle lors de missions antérieures, en en précisant la date et le lieu.]

.....

.....

.....

.....

Formation :

[En un quart de page environ, résumer les études universitaires et autres études spécialisées de l'employé, en indiquant les noms et adresses des écoles ou universités fréquentées, avec les dates de fréquentation, ainsi que les diplômes obtenus.]

Pièces Annexes :

- Copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé et éventuellement une attestation de l'ordre du corps de métier
- Attestation de disponibilité

.....

.....

.....

Expérience professionnelle :

[En deux pages environ, dresser la liste des emplois exercés par l'employé depuis la fin de ses études par ordre chronologique inverse, en commençant par son poste actuel. Pour chacun, indiquer les dates, nom de l'employeur, titre du poste occupé

et lieu de travail. Pour les dix dernières années, préciser en outre le type d'activité exercée et, le cas échéant, le nom de clients susceptibles de fournir des références.]

.....
.....
.....

Connaissances informatiques :

[Indiquer, le niveau de connaissance]

.....
.....
.....

Langues :

*[Indiquer, pour chacune, le niveau de connaissance : médiocre/moyen/
bon/excellent, en ce qui concerne la langue lue/écrite/ parlée.]*

.....
.....
.....
.....

Attestation :

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

.....
.....
..... Date :

[Signature de l'employé et du représentant habilité du consultant]

Jour/mois/année

Nom de l'employé :
.....

.....

Nom du représentant habilité :

.....

.....

ANNEXE N°12 : REFERENCES DU CANDIDAT

Services rendus pendant les [indiquer le nombre de 1 à 5] dernières années qui illustrent le mieux vos qualifications

À l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme a obtenue par contrat, soit en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'un groupement.

Nom de la Mission :	Pays :
Lieu :	Personnel spécialisé fourni par votre société/organisme (profils) :
Nom du Client:	Nombre d'employés ayant participé à la Mission :
Adresse :	Nombre de mois de travail ; durée de la Mission :
Date de démarrage : Date d'achèvement :	Valeur approximative des services
Nom des prestataires associés/partenaires éventuels :	Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les prestataires associés :
Nom et fonctions des responsables (Directeur/Coordinateur du projet, Responsable de l'équipe) :	
Descriptif du projet :	
Description des services effectivement rendus par votre personnel :	

Nom du candidat :

ANNEXE N°13 : DESCRIPTIF DE LA METHODOLOGIE ET DU PLAN DE TRAVAIL PROPOSES POUR ACCOMPLIR LA MISSION

La conception technique, la méthodologie et le plan de travail sont les éléments essentiels de la proposition technique. Il est suggéré de présenter la proposition technique (10 pages maximum, y compris les tableaux et graphiques) divisée en trois chapitres :

- a) Conception technique et méthodologie,*
- b) Plan de travail, et*
- c) Organisation et personnel*

a) Conception technique et méthodologie. Dans ce chapitre, il vous est suggéré d'expliquer la manière dont vous envisagez les objectifs de la mission, la conception des prestations, la méthodologie pour exécuter les activités et obtenir les résultats attendus et le détail de ceux-ci. Vous devrez mettre en relief les problèmes à résoudre et leur importance et expliquer la conception technique que vous adopterez pour ce faire. Vous devrez en outre expliquer la méthodologie que vous avez l'intention d'adopter et sa compatibilité avec la conception proposée.

b) Plan de travail. Dans ce chapitre, vous proposerez les principales activités que comprend la mission, leur nature et durée, échelonnement et interrelations, les jalons (y compris les approbations intermédiaires de l'autorité contractante) et les dates de présentation des rapports. Le plan de travail proposé doit être compatible avec la conception technique et la méthodologie, montrer que les termes de référence ont été compris et peuvent être traduits en un plan de travail pratique. Une liste des documents finaux, y compris les rapports, croquis et tableaux qui constituent le produit final doivent être inclus dans ce chapitre. Le calendrier du personnel (4G) doit être compatible avec le programme de Travail (4H)

d) Organisation et personnel, Dans ce chapitre, vous proposerez la structure et la composition de votre équipe. Vous donnerez la liste des principales disciplines représentées, le nom de l'expert responsable et une liste du personnel clé et d'appui proposé.

ANNEXE N°14 MODELE DE FICHE D'INFORMATION RELATIVE AU MATERIEL ESSENTIEL, LE CAS ECHEANT

N°	Désignation et caractéristiques du matériel	Age Etat	Nombre minimal requis	Propriétaire /location	Année d'obtention	Justificatif
1						
2						
...						
N						

[Insérer dans le tableau ci-dessus : (i) la liste des matériels et outils requis pour la réalisation des prestations (ii) le nombre minimal requis de chaque type de matériel (iii) il peut être envisagé, la mise à disposition de ces matériels par la location, auquel cas il faudrait présenter un engagement de location de matériel signé et légalisé auprès des administrations compétentes.]

Note : Pour chaque matériel, joindre la copie certifiée de la facture ou de la carte grise, le cas échéant

ANNEXE N°15 MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR DE VISITE DU SITE

Je _____ soussigné
M. _____

Représentant
l'Entreprise _____

Reconnais avoir visité ce jour le _____ du mois de _____ de
l'année _____

En _____ compagnie _____ de
M. _____

Agissant en lieu et place de l'utilisateur, le site du Projet de

Pour lequel mon entreprise veut soumissionner.

M'étant rendu sur les lieux, les observations suivantes ont été relevées :

.....
.....
.....
.....

***N.B : le prestataire doit soumettre pour chaque site de projet une déclaration de
visite de site.***

Fait à, le

Le soumissionnaire
(Nom, prénom, signature et cachet)

ANNEXE N°16 : MODELE D'ATTESTATION DU FABRICANT

[Le Soumissionnaire exige du Fabricant qu'il prépare cette lettre conformément aux indications ci-après. Cette lettre doit être à l'entête du Fabricant et doit être signée par une personne dûment habilitée à signer des documents qui engagent le Fabricant. Le Soumissionnaire inclut cette lettre dans son offre, si exigé dans les RPC.]

Date [insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre] AON°_du _: [insérer les références de l'Appel à candidatures] Variante N°.: [insérer le numéro d'identification si cette offre est proposée pour une variante]

A:[insérer nom complet du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué]

Je soussigné (nom et adresse complète du fabricant)

Atteste que la société (nom et adresse complète) est habilitée à commercialiser nos produits (ou le cas échéant) dispose d'un agrément.

Nous confirmons toutes nos garanties et nous nous portons garants pour les fournitures offertes.

Signature

En date du.....

Jour de.....

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie



RECENSEMENT GENERAL DE
L'AGRICULTURE ET DE
L'ELEVAGE
GENERAL CENSUS OF
AGRICULTURE AND LIVESTOCK

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland



4^{ème} RECENSEMENT GENERAL DE
LA POPULATION ET DE L'HABITAT
4TH GENERAL POPULATION AND
HOUSING CENSUS

**MAITRES D'OUVRAGE : LE COORDONNATEUR
NATIONAL DU 4^{ème} RGPH ET LE COORDONNATEUR
NATIONAL DU RGAE**

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES

DOSSIER DE CONSULTATION D'ENTREPRISES N°04/DCE/4^{ème}RGPH-RGAE/CSPM/2026 DU 08 JUILLET 2026 APRES AUTORISATION DE GRE A GRE N°04291-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DGMAG/ CE5/NM du 25 juin 2026 RELATIF A LA LOCATION VEHICULES AVEC CHAUFFEUR POUR LE COMPTE DE LA MUTUALISATION DU DENOMBREMENT PRINCIPAL DU 4^{ème}RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT ET DU MODULE DE BASE DU RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE EN DEUX (02) LOTS.

FINANCEMENT : Budget de la Mutualisation du 4^{ème} RGPH-RGAE

Imputation : 61203D1.4.1

Exercice : 2026

PIECE N°11 CHARTE D'INTEGRITE

CHARTRE D'INTEGRITE

INTITULE DE L'APPEL À CANDIDATURES :

LE « SOUMISSIONNAIRE »

A

MONSIEUR LE « MAITRE D'OUVRAGE »

1. Nous reconnaissons et attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
 - 1.1) ~~être~~ en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de cessation d'activité ou ~~être~~ dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 1.2) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies et tout autre Partenaire Technique et Financier, le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
 - 1.3) avoir produit de fausses informations ou fournit de faux documents exigés dans le cadre de la présente consultation.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
 - 2.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlées par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;
 - 2.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué

dans le processus de passation ou de contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargée des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;

2.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même

entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

2.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos

obligations vis à vis du Maître d'Ouvrage ;

2.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

i) avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plan , calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considérée ;

ii) être nous-mêmes ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision où le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

3. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une

personnalité juridique et d'une autonomie financière et que nous sommes gérés selon les règles de la comptabilité Publique ou privée respectivement, que nous ne sommes pas sous la tutelle du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué concerné, sauf autorisation expresse de l'Autorité chargée des Marchés Publics.

4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'Autorité chargée des Marchés Publics, tout changement de situation au regard des points 1 à 3 qui précèdent.
5. Dans le cadre de la passation et de l'exécution de l'Accord-cadre :
 - 5.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission)
destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 5.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission)
contraires à nos obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 5.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas
directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
 - 5.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas
directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne

d'accomplir un acte de violation de ses obligations légales contractuelles ou professionnelles.

5.5) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons pas au Maître d'ouvrage, à ses collaborateurs, aux Présidents et membres de Commissions des marchés et de sous-commission d'analyse, un avantage indu de toute nature susceptible d'influencer le processus de passation du Marché.

5.6) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons pas au Maître d'ouvrage, à ses collaborateurs, aux acteurs en charge du contrôle de l'exécution du marché qui résulterait de la consultation, un avantage indu de toute nature susceptible d'influencer leur objectivité.

5.7) Nous nous abstenons et nous promettons de s'abstenir de toute action ou pratique collusoire et anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ou à limiter l'accès au Marché ou de libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage,

les Commissions des marchés à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.

7 Faute pour nous, un des membres de notre groupement et de nos sous-traitants, de nous conformer aux

règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlement en vigueur.

Nom _____

Signature _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de : _____

En date du _____

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie



**RECENSEMENT GENERAL DE
L'AGRICULTURE ET DE
L'ELEVAGE
GENERAL CENSUS OF
AGRICULTURE AND LIVESTOCK**

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland



**4^{ème} RECENSEMENT GENERAL DE
LA POPULATION ET DE L'HABITAT
4TH GENERAL POPULATION AND
HOUSING CENSUS**

**MAITRES D'OUVRAGE : LE COORDONNATEUR
NATIONAL DU 4^{ème} RGPH ET LE COORDONNATEUR
NATIONAL DU RGAE**

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER DE CONSULTATION D'ENTREPRISES N°04/DCE/4^{ème}RGPH-
RGAE/CSPM/2026 DU 08 JUILLET 2026 APRES AUTORISATION DE GRE A GRE
N°04291-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DGMAG/ CE5/NM du 25 juin 2026 RELATIF A
LA LOCATION VEHICULES AVEC CHAUFFEUR POUR LE COMPTE DE LA
MUTUALISATION DU DENOMBREMENT PRINCIPAL DU 4^{ème}RECENSEMENT
GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT ET DU MODULE DE BASE DU
RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE EN DEUX
(02) LOTS.**

**FINANCEMENT : Budget de la Mutualisation du 4^{ème} RGPH-RGAE
Imputation : 61203D1.4.1
Exercice : 2026**

**PIECE N°12 : DECLARATION D'ENGAGEMENT AU
RESPECT DES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET
SOCIALES**

INTITULE DE L'APPEL À CANDIDATURES : _____

Le « SOUMISSIONNAIRE »

A

MONSIEUR LE « **Maître d'Ouvrage** »

Dans le cadre de la passation et de l'exécution de l'Accord-cadre :

- 1) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants les normes sociales applicables au Cameroun y compris les conventions internationales ratifiées, notamment(i)le respect du salaire minimum prévu par le code du travail et diverses conventions collectives(ii)l'interdiction d'employer les enfants âgés de moins de 14 ans(iii)du respect de la nature des travaux respectivement interdits aux femmes et aux femmes enceintes(iv) le repos hebdomadaire obligatoire(v) le droit de jouissance des congés (vi) le respect des conditions du travail de nuit(vii)les conditions d'hygiène et de sécurité sur le lieu du travail(viii)le port obligatoire des équipements de protections individuelles.
- 2) En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux, dans la notice d'impact environnemental fournie le cas échéant par le Maître d'Ouvrage. En tout état de cause, nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants chaque fois que cela est possible, les directives recommandant l'utilisation des appareils ayant un faible impact sur l'environnement.
- 3) Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage, les Commissions des marchés à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.
- 4) Faute pour nous, un des membres de notre groupement et de nos sous-traitants, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlement en vigueur.

Nom : _

Signature : _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de : _____

En date du _____

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie



**RECENSEMENT GENERAL DE
L'AGRICULTURE ET DE
L'ELEVAGE
GENERAL CENSUS OF
AGRICULTURE AND LIVESTOCK**

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland



**4^{ème} RECENSEMENT GENERAL DE
LA POPULATION ET DE L'HABITAT
4TH GENERAL POPULATION AND
HOUSING CENSUS**

**MAITRES D'OUVRAGE : LE COORDONNATEUR
NATIONAL DU 4^{ème} RGPH ET LE COORDONNATEUR
NATIONAL DU RGAE**

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER DE CONSULTATION D'ENTREPRISES N°04/DCE/4^{ème}RGPH-
RGAE/CSPM/2026 DU 08 JUILLET 2026 APRES AUTORISATION DE GRE A GRE
N°04291-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DGMAG/ CE5/NM du 25 juin 2026
RELATIF A LA LOCATION VEHICULES AVEC CHAUFFEUR POUR LE
COMPTE DE LA MUTUALISATION DU DENOMBREMENT PRINCIPAL DU
4^{ème}RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT ET DU
MODULE DE BASE DU RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DE
L'ELEVAGE EN DEUX (02) LOTS.**

FINANCEMENT : Budget de la Mutualisation du 4^{ème} RGPH-RGAE

Imputation : 61203D1.4.1

Exercice : 2026

**PIECE N° 13 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES
ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE
DES CAUTIONS DANS LE CADRE DE MARCHES PUBLICS**

INSTITUTIONS BANCAIRES

N°	DENOMINATIONS	ADRESSES
BANQUES		
1.	ACCESS BANK CAMEROON	BP :6000 Yaoundé
2.	AFRILAND FIRST BANK	BP 11 834 Yaoundé
3.	BANCO NACIONAL DE GUINEA AQUATORIAL (BANGE)	Yaoundé
4.	Banque Atlantique Cameroun (BACAM), BP: 2 933 Douala	
5.	BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME)	BP 12 962 Yaoundé
6.	BANQUE GABONNAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFIBANK)	BP 660 Douala
7.	BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)	BP 1 925 Douala
8.	CITIBANK CAMEROON	BP 4571 Douala
9.	COMMERCIAL BANK-CAMEROUN (CBC BANK)	B.P. 4 004 Douala
10.	CRÉDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE - BANK (CCA-BANK)	CCA-BANK B.P. 30 388, Yaoundé
11.	ECOBANK CAMEROON (ECOBANK)	BP 582 Douala
12.	LA REGIONALE BANK	BP : 30 145 Yaoundé
13.	NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK S.A. (NFC BANK)	BP 6 578 Yaoundé
14.	SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE – CAMEROUN (SCB-CAMEROUN)	BP 300 Douala
15.	SOCIETE GENERALE CAMEROUN (SGC)	BP 4 042 Douala
16.	STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (SCBC)	BP 1 784 Douala
17.	UNION BANK OF CAMEROON (UBC)	BP 15 569 Douala
18.	UNITED BANK FOR AFRICA (UBA)	BP 2 088 Douala
COMPAGNIES D'ASSURANCES		
1.	ACTIVA ASSURANCE	BP 12 970 Douala
2.	AREA ASSURANCE S.A.	BP 15 584 Douala
3.	ATLANTIC ASSURANCES CAMEROUN IARDT	BP 3073 Douala
4.	CHANAS ASSURANCE S. A.	BP 109 Douala

5.	CPA S.A.	BP 54 Douala
6.	NSIA ASSURANCES S.A.	BP 2 759 Douala
7.	PROASSUR S.A.	BP 5963 Douala
8.	PRUDENTIAL BENEFICIAL GENERAL INSURANCE SA	BP 2328 Douala
9.	ROYAL ONYX INSURANCE CIE	BP 12 230 Douala
10.	SAAR S.A.	BP 1011 Douala
11.	SANLAM ASSURANCES CAMEROUN	BP 12 125 Douala
12.	ZENITHE INSURANCE S.A	BP 1540 Douala